



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Guadeloupe ■ Guyane ■ Martinique
Mayotte ■ La Réunion - Saint-Barthélemy
Saint-Martin ■ Saint-Pierre-et-Miquelon





SOMMAIRE

Le mot du président du conseil d'administration
Le mot du directeur

1 Agricultures ultramarines et changement climatique enjeux, transitions, adaptation - un séminaire fondateur

2 L'année 2023 dans les territoires :

- Guadeloupe
- Saint-Martin
- Saint-Barthélemy
- Martinique
- Guyane
- La Réunion
- Mayotte
- Saint-Pierre-et-Miquelon

3 Des filières agricoles face aux enjeux et aux défis

- Mot des présidents des comités sectoriels ; l'année 2023 enjeux 2024,

4 L'office se renouvelle et prépare son avenir

- L'année 2023 en quelques dates
- L'observatoire renforce son réseau et sa visibilité
- Une établissement qui accompagne
- La vie des services

5 Une communication au service des missions de l'office

**Joël SORRES**

Président du conseil d'administration de l'ODEADOM

“ Le mot du président

L'immédiateté est trop souvent reine. Nous vivons tous, et nous agriculteurs n'y échappons pas, à un rythme qui s'accélère, à une information en continu, à des échanges immédiats sur les réseaux, aux scoops. C'est toujours difficile à conjuguer avec nos activités économiques, nos rythmes de production, nos investissements. Particulièrement sans doute dans notre champ agricole.

Aussi ce recueil d'activité de l'année passée est-il bienvenu pour un retour sur une année 2023 qui a été riche, importante, difficile parfois, mais faite également d'avancées, de réalisations et de belles initiatives. Il est important d'avoir cette trace de l'activité de notre établissement sur un exercice, de mesurer son engagement. L'ODEADOM œuvre sans relâche avec toutes nos filières, tous nos territoires au service du développement de notre agriculture. Il porte une attention exclusive à nos préoccupations, il est porteur d'une considération bienvenue, et rare, j'en suis témoin, pour nos réalités éloignées des cercles « centraux ».

L'année passée a été riche. Je retiendrai seulement 3 séquences marquantes. Un, le salon international de l'agriculture 2023. Une belle année pour les Outre-mer au SIA où tous les territoires ultramarins étaient là, pour la première fois depuis longtemps. Une séquence de rencontre, débats et contacts toujours importante et dense. En 2023, le Président de la République nous a fait l'honneur d'une réception à l'Elysée dédiée aux acteurs agricoles ultramarins, il a pris le temps de l'écoute et du dialogue. C'était important. Deux, le CIOM, le comité interministériel des Outre-mer, de juin 2023. Certes l'agriculture y a été abordée et la poursuite de l'accompagnement de nos filières et de nos sujets phytosanitaires y font l'objet de mesures. Mais peut-être attendions-nous plus en terme d'orientations et d'engagements publics. Notamment après la visite de la Première ministre et du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à La Réunion en mai qui sont venus au contact de nos exploitations et ont rencontré les forces vives, y compris lors de la foire agricole de Bras Panon. Trois, le séminaire de Guadeloupe consacré aux « Agricultures ultramarines et changement climatique ». Un événement sans précédent organisé avec Chambres d'agriculture France. Un événement exemplaire à mes yeux à plusieurs égards :

Un rassemblement important dans un climat d'écoute, de travail et de respect ; Un engagement à regarder l'avenir sans occulter aucune des difficultés que poseront les perturbations climatiques à venir ; L'engagement d'un travail dans la durée sous l'angle de recherches de solutions ;

Une confrontation du monde de la recherche, des acteurs économiques, des institutions, des agriculteurs, des instituts ;

Une prise en main de nos problématiques ultramarines par les ultramarins d'abord, là où l'exercice « national » de 2018 sur le sujet nous avait oublié ;

Un rassemblement enfin dans un territoire, la Guadeloupe qui nous y a magnifiquement accueilli parce qu'on n'est pas condamné à ce que tout se passe à Paris.

Je remercie encore tous les intervenants, les participants, les organisateurs, nos hôtes guadeloupéens. Augurons que c'est également la marque peut être de nouvelles méthodes de travail pour une transformation agricole des Outre-mer qui doit se concrétiser et qui intégrera nécessairement cette dimension environnementale.

Le récent passage du cyclone Belal à La Réunion dont l'agriculture a beaucoup souffert, nous rappelle l'absolue nécessité d'une réflexion d'ensemble sur nos équilibres économiques, nos conditions d'exploitations, notre exposition aux risques, et la nécessité d'un accompagnement adapté au plus près.

L'immédiateté est trop souvent reine. Nous persisterons à être dans l'actualité en 2024, vous pouvez compter sur nous. Mais à l'occasion des 40 ans de l'ODEADOM, prenons le temps de regarder le chemin parcouru et surtout projetons nous dans un futur désirable.

”

“ Le mot du directeur

Ce rapport destiné à retracer une année d'activité de l'ODEADOM est d'abord un rendez-vous porteur d'exigences. Jonction entre un exercice écoulé dense permettant de remémorer les moments forts et surtout rappel que l'année qui s'ouvre au moment où ce rapport est édité ne sera pas moins rythmée. Ce sera à nouveau une année charnière, où l'ODEADOM est appelé à tracer les voies de son avenir, notamment avec la rédaction et l'adoption de son contrat pluriannuel avec l'Etat.

Pour le cœur de son activité, l'année 2023 aura été d'accomplissement. A nouveau l'office a été au rendez-vous des paiements, avec le haut niveau d'exigence dans l'instruction, le contrôle, la sécurisation des procédures. Mais aussi de rendez-vous tenus en termes de modernisation avec le déploiement réussi de téléprocédures dans le cadre d'un projet informatique pluriannuel. En termes d'expertise, l'office est présent et offre un service toujours de haut niveau à la fois à ses administrations de tutelle et à son public. Enfin, il s'efforce de permettre à ses instances, conseils et comités d'exercer leur rôle de manière responsable et exigeante.

C'est toujours avec quelques appréhensions que l'établissement public recueille les appréciations externes de son activité. Sans inquiétude excessive certes, mais avec une attente parfois un peu fébrile. 2023 nous aura ainsi ménagé son lot d'expectative. Ceci avec le rapport de commission de certification des comptes, comme chaque année. Mais aussi de manière moins habituelle avec le rapport organique de la cour des comptes, selon un rythme de retour de 5 à 6 ans. Et enfin avec le rapport des inspections, CGGAER et IGA, dans le cadre du bilan du précédent contrat d'objectifs et la préparation du prochain. Ce n'est pas sans une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de ces appréciations, toutes externes et indépendantes, toutes favorables ou très favorables quant au fonctionnement de l'établissement. Ce qu'il met en œuvre fonctionne bien. C'est notre responsabilité que la réussite des dispositifs qui sont confiés à l'office. C'est le fruit d'abord de l'activité de tout son personnel particulièrement engagé et de son investissement sans faille dans la logique de service que l'on entend plus que jamais mettre en avant dans l'écriture de la trajectoire de l'ODEADOM. C'est aussi la trace directe de l'appui de ministres de tutelle et de tous nos partenaires qui font confiance à l'office et qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie aux travaux menés. Merci donc à tous les agents de l'office, aux équipes des services déconcentrés des ministères, en préfecture, aux correspondants des ministères, aux administrateurs.

Le président du conseil d'administration nous habitue à décliner le « plus et mieux » qu'il s'attache à porter quant aux productions agricoles des territoires ultramarins, nous abordons 2024 et le futur contrat d'objectif avec cette même logique de « plus et mieux » en termes de services pour les filières agricoles.

”

**Jacques ANDRIEU**

Directeur de l'Odeadom

1

Agricultures ultramarines et changement climatique enjeux, transitions, adaptation - un séminaire fondateur,

organisé par **Chambres d'agriculture France et ODEADOM** du 23 au 25 octobre 2023 en Guadeloupe

La très riche participation des différents territoires et des acteurs venus des différentes sphères impliquées dans l'agriculture ultramarine et son adaptation au changement climatique a permis la réalisation d'un séminaire qui marque une étape clef ce processus dont tous les participants du séminaire ont pu prendre la mesure de l'enjeu. Au-delà des échanges, des partages d'expériences et d'expertises, c'est la nécessité d'inscription de cette adaptation au sein des politiques publiques de développement agricole portées dans ces territoires qui ressort comme un axe fort, et notamment son articulation avec l'amélioration de la souveraineté alimentaire et la massification de l'agroécologie.

A l'initiative de l'ODEADOM et de Chambres d'agriculture France s'est tenu fin octobre 2023 le séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » en Guadeloupe. Ce séminaire a rassemblé pour 3 journées de travail plus de 200 participants venus de tous les territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Réunion, Saint Barthélemy, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna) et de l'hexagone. En outre, un certain nombre d'auditeurs ont suivi les débats en format webinaire. Les débats ont été enregistrés et certaines séquences clés du séminaire feront l'objet d'une diffusion vidéo.



Le bilan en est très positif au regard des participants, non seulement quant au format et aux conditions favorables des échanges mais aussi et surtout au regard de la richesse des interventions et de la haute qualité de ceux-ci. Peuvent être ainsi citées autour du président de Chambre d'agriculture France, **Sébastien Windsor** et du président du conseil d'administration de l'ODEADOM, **Joël Sorres**, les participations et prise de parole du président de la Région Guadeloupe **Ary Chalus**, du Président directeur général de l'INRAE, **Philippe Mauguin**, de la présidente de l'office français de la biodiversité, **Sylvie Gustave-dit-Duflo**, de la présidente de l'ACTA, **Anne Claire Vial**, du délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-mer, **Arnaud Martrenchar**, des **présidents des Chambres d'agricultures** de différents territoires (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna), des **présidents des comités sectoriels** de l'ODEADOM, du vice-président de la FNSEA, président du conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer, **Jérôme Despey**, du président de légumes de France, président du CTIFL, **Jacques Rouchaussé**....

Au-delà, la présence et la participation active des acteurs des différents horizons, **acteurs économiques** des filières (interprofessions, comités sectoriels, organisations de producteurs), **acteurs de la recherche et du développement**, **experts** (INRAE, CIRAD, ADEME, ACTA, Instituts techniques, Météo France, OFB, BRGM...), **acteurs institutionnels des collectivités des territoires ultramarins et des ministères** (Ministères en charge des Outre-mer, de l'agriculture, de l'écologie) a été une composante majeure du succès de cet événement.

Le **ministre délégué aux Outre-mer, Philippe Vigier**, est intervenu en clôture de la première journée, saluant l'initiative et annonçant l'inscription du sujet changement climatique dans les différents agendas impliquant le secteur agricole ultramarin. Un document d'initiative « climat agriculture Outre-mer » a été élaboré permettant de tracer des feuilles de route pour la poursuite des travaux.

Quant à la thématique de l'adaptation au changement climatique, des interventions fortes et des débats approfondis en séance plénière et en ateliers ont permis notamment :



- De remettre à jour les **perspectives d'évolutions climatiques** importantes auxquels seront confrontés tous les territoires, avec une ampleur différente selon les territoires ultramarins mais surtout différentes des effets attendus dans l'hexagone et dans l'Europe continentale. Ce sera le cas notamment des phénomènes météorologiques extrêmes comme des effets du réchauffement océanique et de l'élévation du niveau des eaux. Concrètement, la combinaison entre les observations du passé et les projections climatiques locales permettra de comprendre comment évoluera le climat et de tenter d'anticiper comment les systèmes de cultures seront impactés ;

- D'acter la **nécessité de changements systémiques nécessaires** et leur préparation. Les évolutions « incrémentales » (pas-à-pas) et les améliorations adaptatives en cours sont indispensables et doivent se poursuivre, mais elles ne suffiront pas pour faire face aux bouleversements attendus. La construction de messages collectifs devra constituer la première étape de ce changement systémique pour présenter de premières solutions et les porter à la connaissance de tous les acteurs (Etat, collectivités, acteurs économiques, agriculteurs...);

- De prendre conscience des nécessaires **mutations des outils d'accompagnement** du secteur agricole concernant l'ensemble des politiques publiques. Ce sera le cas pour les appuis personnalisés aux exploitants agricoles avec des mutations nécessaires des outils de formation, initiales ou professionnelles, des outils de conseil, et plus globalement d'une implication majeure de tous les acteurs du développement agricole. La construction d'outils communs, la constitution de réseaux de conseillers formés, l'adoption d'une approche système permettront d'avoir un impact sur les exploitations agricoles en visant quelques étapes clés (l'installation par exemple). Ce sera également le cas des financements de l'agriculture ultramarine qui devront intégrer davantage la problématique du changement climatique et les spécificités locales propres à chaque territoire ;


- D'identifier la nécessaire **inscription des enjeux agricole au sein des différentes stratégies territoriales** globales, ceci notamment quant aux sujets relatifs aux ressources en eau, avec la nécessité de mieux articuler les questions agricoles avec l'élaboration des Plans Eaux dans chaque territoire ;

- De poser la problématique des **enjeux économiques liés à l'amélioration de la résilience** des exploitations, en travaillant à la constitution de références sur de nouvelles solutions pour faire face aux aléas qui seront croissants, et à l'égalité de traitement des territoires ultramarins sur la question des outils indemnitaires ou assurantiels dans le domaine agricole ;

- De positionner la question de **l'adaptation au changement climatique comme élément majeur dans une mutation agricole plus globale** déjà engagée, en articulant notamment cette adaptation avec les questions de souveraineté alimentaire et de massification des systèmes agroécologiques ;

- De confirmer l'importance d'un **travail multi acteurs** où tous doivent être impliqués, avec les différentes responsabilités incombant aux structures, qu'elles soient administratives, techniques ou politiques, chacune dans son domaine de compétence.





Le fait d'avoir réuni, pour la première fois depuis très longtemps, les différents acteurs agricoles des Outre-mer dans un territoire ultramarin a été particulièrement apprécié. Ceci a permis, dans le cadre même du séminaire, des visites de terrain très riches dans différents espaces de l'archipel Guadeloupéens (Grande Terre, Basse Terre, Marie Galante), supports de discussions directes quant aux contextes des différents territoires et support de débats quant aux conditions d'exercice des activités agricole dans le contexte difficile actuel et appelé à évoluer avec les bouleversements climatiques attendus. Le fait même que le cyclone Tammy se soit annoncé sur les côtes de Guadeloupe à quelques heures de la tenue du séminaire, dans une période inhabituelle pour un tel phénomène, a été une illustration très concrète des perturbations en cours et à venir.

Le séminaire a permis, lors des séances en salles, des présentations de fond et de cadrage réalisées en séance plénière, l'organisation d'ateliers thématiques ciblés - Sol et pratiques agronomiques et d'élevage ; Accès à l'eau et gestion de la ressource ; Résilience face aux risques croissants – l'expression de nombreux témoignages des acteurs des terrains aussi éloignés de l'archipel France, des discussions en format table ronde, des séances de discussion autour de posters et des prises de parole et positionnements institutionnels. Ce sont plus de 56 interventions en tribune qui ont été programmées et réalisées, appelant à des débats en séance, et au-delà à des dialogues qui se sont poursuivis au-delà des rencontres formelles. Cette confrontation de lectures par des acteurs aux responsabilités et aux missions très différentes, dans un climat d'écoute et de respect, a créé la réelle valeur ajoutée de cette rencontre dans un format de travail rare et que tous ont appelé à renouveler.

Dans le cadre même du séminaire, a été adopté et présenté le texte actant de l'engagements des différents acteurs réunis. Intitulé « **Initiative climat agriculture Outre-mer** », il trace des feuilles de route pour poursuivre et approfondir le travail engagé et le positionner dans les grandes échéances au sein desquelles le secteur agricole ultramarin est impliqué.

Il a été ainsi convenu d'essaimer les résultats du séminaire et les faire prendre en compte au sein des différentes instances auxquelles les parties prenantes participent. **Les présentations et posters** seront mis à la disposition de tous (via la plateforme d'échange Coatis : <https://coatis.rita-dom.fr/>). Des **actes du colloque** seront édités incluant ces contributions.

Conscients de l'évolution rapide des expertises, de l'identification des enjeux multiples du changement climatique et de la dynamique des différentes initiatives, les participants ont insisté sur la nécessité de **partages réguliers entre les différents territoires**, par exemple dans le cadre des instances de l'ODEADOM, au sein de la commission Outre-mer de Chambres d'agriculture France, mais aussi dans le cadre des rencontres des réseaux RITA dans les territoires.

Restent à préciser la mise en place d'une **plateforme de partage dédiée, consacrée aux enjeux de l'agriculture face au changement climatique Outre-mer**, permettant de capitaliser les connaissances, les expériences et les initiatives, ainsi que la mise en place d'un **comité spécifique** rassemblant les parties prenantes par l'ODEADOM et Chambres d'agriculture France et surtout un **nouveau rendez-vous**, dans ce même format ou dans des formes plus spécifiées, permettant de poursuivre l'engagement de tous dans l'adaptation des agricultures ultramarines au changement climatique.



2 L'année 2023 dans les territoires



GUADELOUPE

L'année 2023 a été marquée par un travail de concertation locale qui a permis de définir un plan d'action vers plus de souveraineté alimentaire, adopté en mai par le comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA). Ce plan ambitieux envisage d'augmenter de 20 % la couverture des besoins alimentaires du territoire par les productions locales, dans les 10 prochaines années. Ce plan a identifié les leviers à actionner pour tenir cette trajectoire : relancer l'installation en agriculture, mieux accompagner techniquement les producteurs, améliorer la gestion du foncier agricole, mobiliser les collectivités et la filière du tourisme sur l'achat de produits locaux, accroître les aides destinées à soutenir les producteurs.

Les professionnels et les collectivités de Guadeloupe ont également fait état, en avril 2023, de leur proposition pour améliorer la formation des jeunes et l'installation en agriculture dans le cadre de la préparation du pacte et de la loi d'orientation agricole. Les établissements d'enseignement agricole ont été mobilisés pour participer à cette réflexion.

Le contexte d'augmentation des coûts de production et les conséquences des dégâts liés à la tempête Fiona, n'ont toutefois pas été propices à un accroissement de la production locale. Ainsi les volumes d'abattage sont en nette régression (-10%) et la production de fruits et légumes est en retrait. L'État a soutenu les producteurs de fruits et légumes en allouant une aide exceptionnelle permettant de prendre en charge une partie des surcoûts liés aux engrais et amendements, en complément des aides versées par la collectivité régionale. 1,28M€ ont ainsi été mobilisés fin 2023. Les indemnités de pertes de production suite à la tempête Fiona ont représenté 630K€ pour les filières de diversification. Une aide exceptionnelle a également été mobilisée pour soutenir les producteurs en agriculture biologique en difficulté ; elle s'est élevée à 178 381€.

Le mois d'octobre 2023 a connu une succession d'événements climatiques qui ont malheureusement handicapé à nouveau la production locale. C'est également à cette période que s'est tenu en Guadeloupe le séminaire sur le changement climatique et ses impacts sur les agricultures d'outre-mer, organisé par l'ODEADOM et Chambre d'agriculture France avec le relai de la chambre d'agriculture de Guadeloupe. Les visites de terrain organisées à cette occasion ont permis à tous les participants de mieux appréhender les enjeux de ce changement pour l'agriculture guadeloupéenne (ressource en eau, érosion,...) et de prendre connaissance de stratégies déjà déployées au sein des exploitations agricoles.

L'État a mobilisé des moyens supplémentaires pour accompagner la structuration et le développement des filières animales et de fruits et légumes. Une enveloppe de 1M€ pour la Guadeloupe (crédits territorialisés de l'ODEADOM) a permis de soutenir des petits projets d'agro-transformation, des projets collectifs de structuration des filières, et l'encadrement administratif des organisations de producteurs. Les moyens de 2023 ont particulièrement accompagné les projets de structuration des filières élevage avec notamment un projet majeur pour l'élevage bovin porté par la chambre d'agriculture et l'interprofession viande élevage (Iguavie) et qui vise à mieux tracer et valoriser le cheptel existant.

La filière fruits et légumes a vu l'aboutissement du projet « Moso Te La » porté par l'interprofession Iguafllhor. Cette marque lancée officiellement le 17 mai 2023 permet de garantir l'origine et est un gage de traçabilité des produits. Chaque parcelle d'où sont issus les fruits et légumes « Moso Te La » a fait l'objet d'une analyse de sol permettant de définir les cultures possibles sans risque sanitaire. Cette démarche relayée par les principaux distributeurs contribue fortement à la structuration de la filière, elle a été soutenue dans le cadre du plan chlordécone IV.

La filière canne à sucre a connu un accroissement du volume de canne traité malgré le démarrage tardif de la campagne. Ainsi le total de canne récolté pour le sucre et le rhum s'élève à 544 414 tonnes en progression de 10 % par rapport à 2022. Une nouvelle convention canne couvrant les récoltes de 2023 à 2028 a été signée par les professionnels, la chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les collectivités et l'État en avril 2023. Cette convention revalorise très sensiblement les recettes tirées de la production et de la vente de canne de +29 % (+39 % sur Marie Galante) grâce à l'effort des industriels, de la collectivité régionale et de l'État.

Les volumes de production de banane se sont maintenus en 2023 autour de 56000 tonnes malgré les conséquences négatives des événements climatiques. Mais la pression de la cercosporiose et l'augmentation du coût des intrants pèse toujours sur les résultats.

La Région Guadeloupe a repris progressivement en 2023, la gestion et l'instruction de toutes les mesures du plan de développement rural régional (PDR) permettant de mobiliser les crédits du FEADER. Dans le cadre de ce transfert de compétence, l'État versera, durant la programmation 2023-2027, au conseil régional, une dotation annuelle de 935 730€ pour assurer le cofinancement des opérations retenues.

2 L'année 2023 dans les territoires

SAINT-MARTIN

Saint-Martin compte 36 exploitations (Recensement agricole 2020) dont 26 à spécialisation animale et 10 à spécialisation végétale. Engagés autour du plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin arrêté le 18 octobre 2021, les services de l'État, la collectivité et la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin renforcent leur coopération notamment grâce à la mise à disposition de moyens humains croissants pour l'accompagnement et le développement de l'activité agricole dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales.

L'appui à l'élevage notamment dans l'attente de la réouverture de l'abattoir est un enjeu et le travail concerté entre le monde professionnel et les organismes d'encadrement est en cours.

L'État soutient le renforcement des missions d'accueil, d'information et de conseils pour les agriculteurs, grâce à un appui financier auprès de la SICASMART et la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). En complément, un travail de structuration des filières sera mené en 2024 par la CCISM.

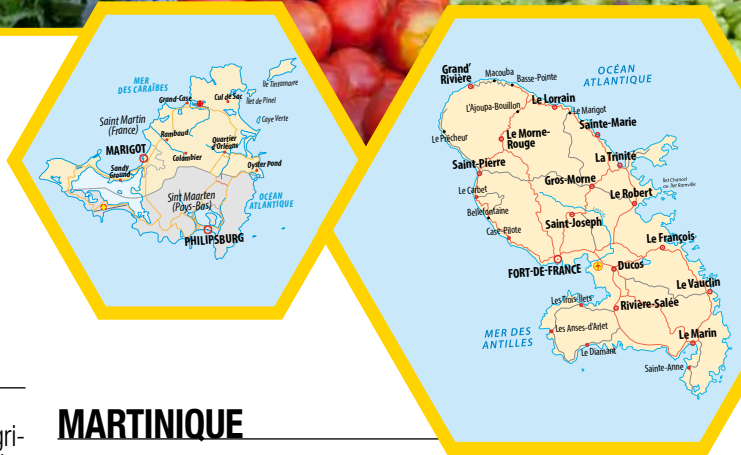
En concertation entre la collectivité, la CCISM et l'État, l'année 2023 a permis de définir le cadre spécifique d'intervention du nouveau plan stratégique national (PSN), dont l'autorité de gestion est assurée par l'État en 2024. Ces financements permettront de soutenir les investissements chez les producteurs et dans les entreprises et permettront d'accompagner également les missions d'information et de formations du monde agricole.

SAINT-BARTHÉLEMY

L'association des producteurs de Saint Barthélemy, créée en 2022, a pour objectif de soutenir le développement d'une production locale de qualité pour une consommation locale.

La structuration d'une filière caprine, portée par l'Island Nature Saint Barth Expériences et encadrée par la Collectivité, l'Agence territoriale de l'environnement (ATE)

et les services de l'État a conduit au dépôt d'une demande d'agrément pour l'ouverture d'un abattoir sur le territoire.



MARTINIQUE

En début d'année, la DAAF a organisé une large concertation pour intégrer dans le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole les propositions formulées par les différents acteurs du territoire en lien avec les thématiques d'installation /transmission en agriculture ; de formation /orientation vers l'enseignement agricole et de l'adaptation et de la transition de l'agriculture face au changement climatique.

Cette concertation s'est poursuivie de façon plus resserrée avec la Chambre d'Agriculture et la Collectivité Territoriale de Martinique pour aboutir à la rédaction du Projet Régional d'Agriculture Durable (PRAD) qui dresse un diagnostic de l'agriculture locale et propose un plan d'actions selon 4 axes. 114 actions constituent le PRAD dont 64 sont reprises dans la feuille de route autonomie alimentaire. Le suivi de sa mise en œuvre sera assuré par le COSDA. Ces travaux seront réinvestis en 2024 dans le cadre des états généraux de l'agriculture.

La nouvelle programmation PAC qui a démarré en 2023 s'est accompagnées de modifications du système d'information. Par ailleurs, la tendance inflationniste sur les intrants et les augmentations salariales ont eu pour conséquence une augmentation des coûts de production et de transformation dans les toutes les filières.

La banane joue un rôle prépondérant dans l'agriculture martiniquaise. Avec 330 planteurs, elle occupe 25% de la Surface Agricole Utile de l'île (6 400 ha), et est présente sur 22 des 34 communes du territoire. Cette filière qui emploie 3 500 salariés agricoles (80% de la main d'œuvre agricole non saisonnière) est le premier exportateur du port de commerce. Elle contribue aussi à la souveraineté alimentaire hexagonale où la banane est le second fruit le plus consommé après les pommes. La production martiniquaise 2023 poursuit la baisse constatée en 2022 essentiellement à cause de la pression grandissante de la cercosporiose noire et des événements climatiques. Ainsi l'ODEADOM a pris une décision de reconnaissance de circonstances exceptionnelles du fait de la sécheresse 2021-2022 qui s'est concrétisée dans le paiement versée en décembre 2023. Par ailleurs, la réduction du nombre de molécules de traitement autorisées couplée à la diminution du nombre de leurs applications annuelles ne sont que partiellement compensées par des méthodes de lutte alternatives coûteuses



en main d'œuvre. Ainsi, en plus des baisses de volume, les agriculteurs sont confrontés à l'augmentation de leurs coûts de production accentuée par l'inflation sur le coût des intrants. En conséquence, la filière reste déficitaire depuis plusieurs années et ce déficit devrait s'accroître en 2023 malgré une politique commerciale de segmentation dynamique et l'augmentation du prix d'achat par la grande distribution. Localement environ 9% des planteurs sont en difficulté, raison pour laquelle un moratoire sur les dettes sociales a été annoncé.

Dans ce contexte, la filière a pu bénéficier du plan de résilience Ukraine initialement prévu pour soutenir la filière fruits et légumes, ce qui s'est traduit par le versement de 3 112 488 € en décembre auprès de 222 bénéficiaires.

La production des 156 planteurs de canne de Martinique est majoritairement destinée aux 7 distilleries qui commercialisent un rhum bénéficiant d'une AOC bien que deux distilleries plus modestes produisent aussi du rhum agricole hors AOC. En effet sur les 208 632 tonnes de canne produites en 2023 (en hausse de 10% vs 2022), la sucrerie n'a broyé que 16% du volume, soit 32 793 tonnes. La filière reste encore déficitaire puisque les industriels pourraient transformer environ 75 000 tonnes supplémentaires. Par ailleurs, les solutions chimiques pour le désherbage se raréfiant suite à l'interdiction de plusieurs herbicides, les planteurs se tournent davantage vers l'extirpation manuelle. Pour autant, la filière observe de grosses difficultés de recrutement de main d'œuvre agricole, rendant difficile la production de canne, notamment pour les petits planteurs.

Enfin, suite aux discussions initiées fin 2022, la convention canne régissant la période de 2023 à 2028 a été signée en avril 2023 par l'Etat, la SICA Canne Union et la sucrerie du Galion. Dans ce cadre, l'Etat a versé aux planteurs qui approvisionnent la sucrerie une aide surfacique visant à compenser des surcoûts de production constatés en outre-mer. Par ailleurs, l'industriel a rédigé un nouveau plan entreprise pour la période de 2023 à 2027.

Au cours du second semestre 2023, la filière de diversification végétale a été fortement touchée par les fortes chaleurs puis les épisodes pluvieux qui ont limité les interventions dans les parcelles de plein champ. Ainsi les volumes produits en 2023 sont nettement à la baisse. Dans ce contexte, les producteurs ont favorablement accueilli la mise en œuvre du dispositif d'indemnisation exceptionnelle des producteurs de fruits et légumes suite à l'agression de l'Ukraine. Cependant son effet a été limité car les charges

d'engrais et d'amendement ne représentent qu'une faible part des intrants dans le prix de revient des productions (montant versé 365 286 € auprès de 164 bénéficiaires). L'étude des références technico-économiques de 10 productions de diversification financée par l'ODEADOM qui est en cours devrait le confirmer d'ici peu.

En 2023, l'IT2 a coordonné des travaux avec l'association des pépiniéristes qui ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges décrivant les bonnes pratiques en matière de production de plants sains d'agrumes en Martinique. La mise en œuvre de ce cahier des charges est exigée pour bénéficier de l'aide semences et plants. En outre, après la réalisation d'un diagnostic partagé avec les professionnels sur la production arboricole et les défis liés au changement climatique, une stratégie de replantation collective fera l'objet d'une concertation en 2024.

Les filières de diversification animale ont aussi été impactées par les fortes chaleurs, ainsi les élevages hors sol ont été confrontés à une augmentation de la mortalité, une baisse de la fécondité et du gain moyen quotidien, pouvant conduire à une moindre cotation des carcasses. En plus du dérèglement climatique, les éleveurs sont pénalisés par les attaques de chiens errants. Ainsi les volumes abattus sont à la baisse dans toutes les filières.

Suite aux concertations locales et nationales menées en 2023, dans le cadre du plan chlordécone IV, et conformément aux objectifs de réparer, protéger et informer, un nouveau droit s'ouvre en 2024 pour les éleveurs de bovins en Martinique, pour compenser les surcoûts liés à la sécurisation de la production face au risque chlordécone. Ce nouveau dispositif d'aide, ouvert le 15 janvier 2024, va permettre aux éleveurs qui ont engagé en 2023 une démarche de sécurisation, avec l'appui du Groupement de Défense de Martinique (GDSM), de bénéficier d'une aide forfaitaire maximale de 200 euros par animal éligible.

l'ODEADOM finance une étude visant à réaliser un diagnostic sur la base des critères de reconnaissance des interprofessions puis à proposer des scénarii d'évolution pour cette structure reconnue par le ministère. Initiée en 2022, les filières d'élevage ont poursuivi en 2023 une politique de mise en place de signes de qualité officielle avec la labellisation « Logo RUP » de la viande de porc, de poulet et de bœuf, ainsi que celle de quelques produits élaborés. Couplée au lancement de la marque générique « Cœur Martinique, produit peyi », cette dynamique concourt à informer le consommateur sur l'origine des produits, en vue d'augmenter la souveraineté alimentaire du territoire.

2 L'année 2023 dans les territoires

GUYANE

La fragilité de l'agriculture guyanaise en 2023 est tant d'ordre conjoncturel que structurel. 2023, est marquée par la volonté institutionnelle traduite par les divers programmes de planification de l'État, de la collectivité locale pour mettre en place les conditions financières et techniques pour accompagner le monde agricole. L'augmentation de la production, la professionnalisation des exploitants, l'installation des jeunes enregistrés ces dernières années sont des signes encourageants. De plus, une continuité dans la structuration des filières de production végétales, par 3 nouvelles structures collectives (GIE BIO, Belnati group, Aquilaria).

Tendre vers cette souveraineté alimentaire (axe central défini dans le pacte pour l'orientation agricole) en Guyane devient impératif mais complexe au vu des nombreux freins. Aussi, l'État a lancé avec la CTG, la Chambre et les organisations professionnelles, les associations environnementales la constitution d'une feuille de route qui vaut plan de développement pour la Guyane jusqu'à 2030. Ce travail a permis aux interprofessions IFIVEG et INTERVIG d'actualiser leur stratégie. Plus que jamais, l'appui technique, les travaux de recherche transfert demeurent des outils indispensables pour la professionnalisation de notre agriculture. La consolidation de l'agriculture guyanaise passe par le maintien de l'assistance technique aux agriculteurs portée essentiellement par GERHOPA (Groupement d'Employeurs pour le Renforcement Humain des OPA de Guyane).

Par ailleurs, l'intégration des aléas climatiques est très pesante sur le territoire guyanais. Après des longues périodes de pluie des années antérieures, c'est un phénomène de forte sécheresse qui a impacté lourdement la production locale. La perte des productions de 40 à 75 % pour certains affaiblit les dynamiques de développement agricole. La rareté de certains produits maraîchers et fruitiers proposés sur les marchés a eu un impact sur le prix mais aussi sur le revenu des agriculteurs. A cela s'est ajoutée une inflation générale des prix impactant l'ensemble des filières agricoles conséquence de la guerre en Ukraine



Une production végétale qui continue à être axée majoritairement sur une commercialisation directe sur les marchés locaux et qui freine énormément le développement de l'agro-transformation et l'organisation des filières. Les efforts pour la commercialisation en circuit court a connu son apogée pour l'élevage durant le mois de la viande en novembre ou par un plan multimédia, les producteurs ont pu valoriser, expliquer l'intérêt de la consommation locale aux ménages guyanais.

Les crédits territorialisés accordés par l'ODEADOM consolident les filières organisées. En 2023, un financement a été mis en place conjointement avec la CTG sur fonds FEADER pour la poursuite du GERHOPA : 15 techniciens au total sont ainsi mis à la disposition (10 OPA, 2 Interprofessions et la chambre d'agriculture de Guyane).

L'interprofession végétale a renforcé l'accompagnement de la filière vers la labellisation RUP afin d'approvisionner la restauration collective via la loi égalim : 9 agriculteurs sont autorisés à utiliser le LOGO RUP.

La SAFER de Guyane a été agréée le 21/11/23. Elle doit se voir attribuer 20 000 ha du foncier disponible de l'État.





LA RÉUNION

2023 : un plan de relance pour la filière canne. La culture de la canne revêt un caractère stratégique pour l'île :

- Elle occupe 43 % des exploitations et constitue une culture « pivot » peu sensible aux cyclones, elle facilite le développement des autres activités agricoles ;
- Elle occupe 54 % de la surface agricole et fait partie du paysage réunionnais ;
- Elle génère 8 % de l'approvisionnement électrique grâce à la bagasse qui constitue la plus importante source de biomasse renouvelable locale permettant d'économiser 140 000 tonnes d'importations de charbon ;
- Son système racinaire fixe les sols et stocke en moyenne 115 tonnes de CO₂/Ha soit 8 fois plus qu'un Ha de céréale en Europe.

Pourtant, au cours des dernières années, on assiste à une baisse des volumes. Les raisons sont multiples : climatiques, hausse des coûts de productions, manque de main d'œuvre, mauvaises herbes, pertes des terres...

Pour y remédier, l'Etat a mis en place de nouveaux dispositifs de soutien inscrits dans la convention canne 2022-27. Il a aussi souhaité mieux rémunérer la fibre de canne qui permet d'alimenter des usines thermiques produisant de l'électricité.

Enfin, les professionnels ont mis en place un ambitieux plan de relance de la filière canne financés par l'industriel et par l'Etat, qui permettra d'abaisser les coûts des intrants, d'aider l'irrigation et la plantation de la canne.

Malgré une richesse en sucre encore décevante, les volumes sont enfin en hausse en 2023 avec 1,436 Mt (contre 1,309Mt en 2022).

Des filières végétales et animales qui s'inscrivent pleinement dans un ambitieux plan de souveraineté territoriale.

Plusieurs dispositifs financiers mobilisant les aides d'Etat du MASA ou du MOM (les crédits d'orientation territorialisés ont financés 60 actions en 2023) ou les fonds européens POSEI et FEADER, mais aussi l'organisation interprofessionnelles mise en place à La Réunion ont permis de contenir l'augmentation des prix des produits alimentaires frais (viandes, œufs, lait, fruits et légumes), produits à La Réunion à + 14,7 % contre + 17,3 % en métropole. Par ailleurs, les filières ont pu s'appuyer sur le POSEI pour améliorer leur compétitivité.

Dans ce contexte, le plan régional de souveraineté alimentaire, préparé par l'Etat, signé par l'ensemble des professionnels et par les collectivités, détaille les objectifs quantitatifs de « taux de couverture » des besoins alimentaires de la population par la production locale à horizon 2030 : légumes passage de 68 à 77 % ; fruits 67 à 76 % ; bovin viande 21 à 24 % ; volailles 40 à 47 %. Par ailleurs, il inclut un plan d'action à déployer pour atteindre ces objectifs.

L'enjeu pour 2024 sera de faire correspondre ces objectifs avec ceux de la stratégie bas carbone et de la planification écologique dans le cadre de son application à La Réunion. Pour cela, la version 3 des réseaux d'innovation et de transferts agricoles sera pleinement mobilisée.



2

L'année 2023 dans les territoires

MAYOTTE

En 2023, Mayotte a été touchée par une sécheresse historique depuis 1997, due à une saison des pluies 2022-2023 catastrophique. Les conséquences sur le secteur agricole ont été fortement ressenties à partir du mois de juillet et surtout août, avec des arrêts de productions dans certaines exploitations maraîchères ainsi que des difficultés pour l'abreuvement des animaux. Outre la difficulté à produire, il y a eu la difficulté à écouler la production. En effet, les « tours d'eau » mis en place pour économiser la ressource ont aussi pénalisé les acheteurs de ces productions comme les entreprises de restauration (formelles ou informelles) et les organisateurs de fêtes locales (« manzarakas » interdites par arrêté préfectoral). Les surcoûts induits ont relevé par exemple de la nécessité de stocker le lait, de différer les ventes d'animaux, ne pas recommencer un cycle en maraîchage.

Dans le cadre de la procédure du Fonds de secours pour l'outre-mer (FSOM), une mission d'enquête a été conduite et un panel d'exploitations a été visité pour estimer les pertes qui s'élèvent à hauteur de 6,6 M€. Les caractéristiques des exploitations agricoles mahoraises rendent difficile la justification de ces pertes pour la constitution d'un dossier d'indemnisation auprès du FSOM, aussi un travail a été mené en parallèle pour mettre en place une aide exceptionnelle plus accessible.

Ce phénomène de sécheresse, dont le lien avec le changement climatique est indéniable, devrait se reproduire avec une fréquence accrue à l'avenir et il convient que le territoire s'y prépare. Loin de négliger ce sujet à Mayotte, plusieurs réflexions ont été menées depuis plusieurs années dans le cadre du SDAGE 2022-2027, des Etats généraux de l'agriculture en 2020-2021, des Orientations stratégiques pour l'agriculture de Mayotte à horizon 2030 (OSAM) du Conseil départemental, du Plan de souveraineté alimentaire de Mayotte validé en juillet 2023 et du Plan régional de l'agriculture durable 2023-2027 (PRAD), mis à la consultation du public en décembre. Il convient désormais de décliner ces plans d'actions de façon opérationnelle et d'en assurer le suivi. Pour aider les agriculteurs à s'équiper, notamment de système de récupération et de stockage des eaux de pluie, des crédits seront mobilisés en particulier le FEADER.



L'Etat reste en effet autorité de gestion du FEADER pour 2023-2027 et 2023 a été une année de transition entre le Programme de développement rural dont l'enjeu de fin de gestion est de payer les dossiers engagés et la déclinaison locale du Plan stratégique national (PSN) dont l'enjeu est de mettre en place l'ensemble des procédures, en lien avec l'ASP et le MASA, pour décliner les interventions sélectionnées. Le comité local de suivi du PSN a été installé le 27 juin.

Malgré la crise de l'eau et les conséquences de la guerre en Ukraine sur les coûts de construction et de matériel, les projets structurants se mettent en place avec notamment le lancement de l'étude pour l'installation d'agriculteurs sur un terrain du foncier privé de l'Etat de près de 60 ha, la construction d'un atelier de seconde transformation (charcuterie de volaille) adossé à l'abattoir AVM, le bouclage financier et le lancement du chantier de la plateforme de conditionnement de fruits et légumes UCOOPAM dans le centre de l'île.

Ces projets sont en pleine cohérence avec les orientations du Plan de souveraineté alimentaire impulsé par le Gouvernement et serviront aussi à dynamiser, par effet d'entraînement, la modernisation des exploitations insérées dans les filières organisées, sans toutefois exclure les exploitations directement reliées aux marchés de proximité via l'animation communautaire de commune à travers les projets alimentaires territoriaux et la Chambre d'agriculture.





SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Seul archipel français d'Amérique du Nord, Saint-Pierre et Miquelon compte en 2023, huit exploitations agricoles. Malgré des conditions pédoclimatiques rigoureuses, une large gamme de produit est proposée (œufs, légumes et produits à base de légumes et d'aromatiques, fromages de chèvre, foies gras et produits à base de canard, volailles, petits fruits rouges, plants... etc). L'année 2023 s'est avérée mouvementée avec l'arrêt de la production ovine et la difficulté d'approvisionnement des agriculteurs, que ce soit en intrants agricoles comme en matériels et fournitures diverses, couplée avec le contexte d'inflation. La filière avicole a d'autant plus été touchée qu'elle a dû faire face aux mesures prises en raison de la grippe aviaire et autres difficultés sanitaires subies par les couvoirs canadiens.

L'ensemble des acteurs de la filière a su se mobiliser autour de la chambre d'agriculture pour proposer le bilan du premier plan de développement agricole durable pour la période 2018-2023. Ce travail a ouvert et orienté les débats afin de prioriser les actions à venir pour la période 2024-2029. Le territoire ayant le statut de PTOM, l'UE ne soutient pas directement la filière au titre de la PAC. Ce sont le ministère de l'Agriculture et la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon qui assurent le soutien financier.

Reconduisant l'enveloppe budgétaire de l'année passée, avec un montant de 450 000 €, le ministère de l'Agriculture porte, accompagne et encourage le développement de la filière comme priorités majeures. Cette enveloppe transite, par la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) pour une première instruction avant vérification et paiement par l'office. Le dispositif d'attribution de ces aides arrive d'ailleurs à échéance et sera l'objet d'un travail de révision et de renouvellement en ce premier semestre afin de rester en cohérence avec les besoins actuels de la filière agricole.



12/13

La Collectivité Territoriale, quant à elle, poursuit son soutien financier et technique, via sa cellule agricole, auprès des agriculteurs. Une aide à hauteur de 250 000 € a été attribuée dans le cadre d'une création d'exploitation par le Schéma de Développement Stratégique (SDS) en 2023. Les travaux du plan de réhabilitation des prairies démarré en 2020 se poursuivent et ont déjà permis une augmentation notable des rendements fourragers.

L'abattoir de Miquelon, symbole d'une volonté partagée, soutenu par le plan de relance en 2022, doit à nouveau faire l'objet de travaux d'amélioration et de sécurisation. Ces travaux ont fait l'objet d'une concertation importante entre les différents acteurs de la filière afin d'établir un plan de financement et un calendrier de réalisation sur l'année 2024. La sécurisation du fonctionnement et de la gestion de l'abattoir était également un sujet au cœur de cette concertation.

Enfin, un décret portant sur l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations est en phase d'instruction au ministère de l'Agriculture pour signature. L'ensemble de ces démarches ouvre une année 2024 avec de nombreux défis à relever !



3

Des filières agricoles face aux enjeux et aux défis

Mot des présidents des comités sectoriels ; l'année 2023 enjeu 2024.

Le mot du président du comité sectoriel DES FILIÈRES VÉGÉTALES DIVERSIFIÉES : > Bernard SINITAMBIRIVOUTIN

L'année 2023, aura été marquée par l'annonce du ministre de l'agriculture du plan de souveraineté alimentaire nationale pour la filière des fruits et légumes. Ce plan pluriannuel et ambitieux a été le fruit d'une concertation très large des différents acteurs et experts de la filière à laquelle l'Outre-mer a été pleinement associée. Au travers des différents groupes de travail, les représentants ultramarins ont défendu sans relâche et avec détermination nos spécificités nécessitant un volet particulier dans ce plan pour nos territoires. Notre demande semble avoir été entendue mais nous devons rester vigilant et réactif sur la bonne adaptabilité et efficacité des mesures proposées.

En réponse au contexte inflationniste mondial des matières premières généré par la crise en Ukraine, la première ministre Elisabeth Borne a annoncé au mois de mai 2023 une aide exceptionnelle d'urgence d'un montant de 10 millions d'euros en faveur de la filière des fruits et légumes et nous l'en remercions. Malheureusement à ce jour, la mise en œuvre du dispositif n'est toujours pas achevée, ainsi que le paiement des aides aux producteurs.

Sur le plan climatique, 2023 n'aura pas été la pire des années mais encore une fois, de nombreux événements pluviométriques et de périodes de sécheresse ont impacté nos prévisions de productions. Malgré tout, nos agriculteurs font preuve de résilience et de courage afin de poursuivre leurs activités dans l'objectif de renforcer notre autonomie alimentaire.

En Octobre, nous avons eu l'honneur en Guadeloupe d'accueillir la tenue du colloque sur le changement climatique en Outre-mer. Cet événement d'exception s'est déroulé sur 4 jours et nous a permis d'échanger et de partager avec les acteurs professionnels et de la recherche de tous les territoires ultramarins. Je remercie l'ODEADOM et les chambres d'Agriculture de France pour ce beau projet réussi, et qui nous laisse déjà voyager sur une autre thématique sous un format similaire.



L'activité du comité que je préside a été très soutenue durant cette année et je m'en réjoui. Tous les sujets ont été abordés dans le respect, la transparence et ce malgré nos différences. Je poursuivrai ma présidence avec cette même détermination de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs.

Chers professionnels, notre unité sera déterminante pour espérer obtenir des résultats favorables à nos doléances, qui évidemment seront indispensables pour la consolidation et le développement de notre filière.

Je salue également les échanges et discussions de qualité que nous avons avec l'ODEADOM, la DGOM et la DGPE sur les grands défis que nous avons à relever, ainsi que les évolutions réglementaires et budgétaires de notre POSEI. Un grand merci à tous !

Le mot du président du comité sectoriel DE L'ÉLEVAGE : > Monsieur Henri LEBON

C'est dans un contexte mondial toujours particulier que j'ai eu l'honneur de poursuivre ma présidence du comité sectoriel élevage de l'ODEADOM en 2023. Les conséquences des crises successives ont nettement marqué nos producteurs, nos outils de production et transformation et nos filières dans leur globalité, dans l'ensemble de nos territoires. Les augmentations des coûts et charges ne nous ont pas épargnés et nous devons continuer à maintenir notre place sur nos marchés insulaires pour poursuivre nos développements respectifs dans ce contexte tendu et inflationniste. C'est un véritable challenge pour l'ensemble des professionnels de DROM, et je ne peux que souligner la résilience et les efforts consentis par l'ensemble de mes collègues ultra marins. Nous tenons à notre production sur nos territoires éloignés pour les emplois et le rôle économique qu'elle génère mais aussi pour le rôle essentiel qu'elle joue pour la sécurité et la souveraineté alimentaire de nos territoires.



Ainsi nous travaillons quotidiennement et avec acharnement pour ne pas perdre des années de travail, tout en se préparant aux prochaines à venir en développant nos marchés, nos outils de production et nos modes de production. A ce titre, je tiens à souligner l'initiative de l'ODEADOM pour l'organisation d'un colloque très apprécié par mes collègues en Guadeloupe en octobre dernier. C'était l'occasion de nous réunir et de discuter avec des intervenants de qualité des enjeux climatiques auxquels nous sommes tous confrontés quelque soit notre territoire. Si nous évoquons et soulignons régulièrement les enjeux économiques et sociaux qui entourent nos productions, les enjeux climatiques de nos territoires et le rôle de nos productions dans leur environnement deviennent incontournables. Nous avons pu collectivement prendre conscience que nos modes d'élevage respectifs sont plutôt captifs de CO2, ce qui n'empêchera pas nos producteurs de continuer à travailler en ce sens dans les années à venir, dès lors que les orientations continueront à être co-construites avec les services de l'Etat pour accompagner nos producteurs dans cette voie.

A ce titre je tiens à souligner l'importance du travail collaboratif que nous avons su mettre en place avec nos instances institutionnelles de Paris et de Bruxelles pour nous accompagner dans nos projets de territoire. Grâce au fonctionnement spécifique et aux crédits POSEI-CIOM, la structuration de nos filières reste assurée, et nos moyens toujours réels pour répondre à nos ambitions. Je poursuivrai cette année avec cette même volonté de concertation et de co-construction avec mes collègues, malgré des attentes qui peuvent être différentes selon nos territoires. Nous devons collectivement faire face à de grands défis. Nous saurons rester unis, soudés pour mener nos différents projets sociétaux et convaincre l'ensemble de nos partenaires que nos orientations sont ambitieuses, solides et créatrices de valeur dans nos territoires ultra-marins de production, de transformation et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Enfin je remercie mes collègues du comité d'avoir su se rendre disponibles et alertes durant toute cette année. C'est avec humilité que je me félicite d'avoir pu poursuivre ma présidence dans ce contexte encore particulier, et d'avoir pu présider physiquement nos différentes réunions. Je félicite, à ce titre, l'ODEADOM pour la tenue de ces réunions régulières qui sont d'une importance notable pour maintenir les échanges nécessaires quant à nos problématiques ultra-marines.

Le mot du président du comité sectoriel DE LA FILIÈRE BANANE

> Monsieur Nicolas MARRAUD DES GROTTES

Si les volumes de production de bananes se sont maintenus en Guadeloupe (autour de 56 000 t) en 2023, la filière reste globalement déficitaire depuis plusieurs années en raison notamment de la progression de la cercosporiose noire sur le territoire antillais, passant de 270.000 tonnes en 2014 à 185.000 tonnes en 2023 (contre 207 000 t en 2022 malgré des conditions climatiques extrêmement difficiles). Parallèlement, après une chute historique en 2021, le prix du carton de banane de 18,5 kg est remonté en 2022 et 2023 entre 14,1 et 15,4 € en moyenne, grimant même jusqu'à 15,6 € certains mois. Pour autant, cette hausse ne compense pas les surcoûts sur les exploitations, en particulier les coûts de main d'œuvre pour l'effeuillage des bananiers atteints par le champignon.

La sécheresse sévit sur nos territoires et les tempêtes (Fiona du 16 au 18 septembre 2022 à la Guadeloupe, Bret le 22 juin 2023 à la Martinique) ont fait de nombreux dégâts dont les effets se sont fait ressentir sur les premiers mois de production en 2023. Ces épisodes climatiques devraient se poursuivre car le phénomène El Niño est actif et la probabilité qu'il reste présent jusqu'en avril 2024 est de 100 % avec pour conséquence des sécheresses dans la zone Caraïbes.

Par ailleurs, la filière continue de subir les conséquences de la guerre en Ukraine sur le coût des intrants.

Les efforts de segmentation commerciale et de montée en gamme qui se sont traduits par une hausse des prix de 5 % par an en moyenne ne suffisent pas néanmoins à absorber la hausse des coûts.

La filière a pu élargir à l'enveloppe de 10 M€ (plan de résilience Ukraine) destinée à venir en aide aux producteurs de fruits et légumes impactés par la hausse des coûts suite à la guerre en Ukraine.

3

Des filières agricoles face aux enjeux et aux défis

Au regard de la situation des exploitations, une modification du programme POSEI a été acceptée par la Commission permettant de nouvelles installations et la consolidation des exploitations performantes de petite et moyenne taille dans l'objectif d'augmenter les volumes de bananes produits. La révision de l'aide banane comporte parmi les mécanismes prévus une aide à la reconversion partielle ou totale pour les exploitants qui ne sont plus en mesure de continuer à cultiver de la banane sur leur exploitation, permettant de réorienter la production et de maintenir la vocation agricole des terres concernées.

Le plan banane durable 2 s'étant achevé, un plan banane durable 3 couvrant la période 2023-2027 a été transmis à la Commission européenne et il devra être adopté formellement par les Conseils d'administration. Ce plan comprend en plus des indicateurs déjà présents dans le PBD2, des indicateurs économiques et sociaux. Un suivi annuel des différents indicateurs devra être mis en place.

Le mot du président du comité sectoriel FILIERE CANNE SUCRE RHUM

> Monsieur Florent THIBAUT

La campagne 2023 restera comme une mauvaise année en termes de récoltes de canne et de production de sucre. Certes, les volumes tels quels de canne repartent légèrement à la hausse mais ils sont pénalisés par des richesses basses et ne profitent pas surtout des effets des nouvelles conventions canne des trois départements (2022 pour La Réunion et 2023 pour les Antilles) qui ont pourtant significativement amélioré les chiffres d'affaires à la tonne de canne.

Les filières canne-sucre ultramarines font désormais face à deux enjeux vitaux :

- L'absence de solutions opérationnelles de lutte contre l'enherbement alors que le catalogue de substances est chaque année amputé et que très peu de nouvelles solutions utilisables à grande échelle et dans les conditions pédoclimatiques de nos départements n'apparaît. Consciente du problème, la Première Ministre a classé la canne comme culture mineure, permettant en théorie une facilitation de la procédure d'homologation des herbicides. Hélas, en pratique, les règles du jeu ne sont toujours pas clairement établies avec l'ANSES. Les filières, par la voie du CTCS de Martinique, viennent de déposer, en lieu et place des laboratoires, une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Espérons que la parole de l'Etat soit entendue et que la simplification annoncée permettant d'obtenir les produits qui sont déjà utilisables sur territoire continentale devienne une réalité.



Lors de sa visite à La Réunion en mai 2023, la Première Ministre a également mis en place une Task Force opérationnelle pour répondre aux problèmes immédiats des DOM face à l'absence criante de produits de traitement disponibles. Cette Task Force opérationnelle s'est malheureusement très vite transformée en nouvelle version d'un plan Ecophyto oubliant de répondre aux problèmes concrets des planteurs. Oui, les filières cannes sont prêtes et désireuses d'utiliser le moins de produits possibles mais n'acceptent pas de se trouver sans aucune solution face aux adventices et de ne pas avoir en face d'eux des interlocuteurs réellement intéressés par leurs préoccupations immédiates.

- La raréfaction de la main d'œuvre agricole qui s'accroît année après année dans un contexte domien où le recours à une main d'œuvre étrangère, à l'instar de ce qui se fait en Europe continentale, ou à la mécanisation ne sont pas possibles du fait à la fois de l'insularité et du relief des DOM. Il est urgent de redonner de l'attractivité aux métiers saisonniers agricoles en réduisant les charges (patronales et salariales) qui pèsent sur le travail et en garantissant au travailleur qu'il ne subira pas socialement le contre-coup de son effort. Il convient de s'engager dans une démarche où aucun travailleur saisonnier ne puisse se retrouver, à l'issue de son contrat, dans une situation plus défavorable que celle qu'il connaissait avant son contrat.

En 2023, les DOM ne sont pourtant pas restés inactifs : La sucrerie GARDEL en Guadeloupe s'est engagée dans une démarche de production de sucre biologique dont les premiers tonnages arriveront en 2024.

A la Martinique, une étude prospective de l'approvisionnement en canne de la sucrerie du Galion a démarré. Elle doit identifier les atouts et les freins à la livraison de canne à la sucrerie et dégager des pistes visant à augmenter la production et l'attractivité de la sucrerie auprès des producteurs.

A la Réunion, la filière a investi dans un plan de relance pour permettre un itinéraire technique optimal des planteurs, en soutenant la trésorerie des exploitations et en garantissant les paiements pour les Entreprises de Travaux Agricoles.

En ce qui concerne les organismes techniques, les crédits d'orientation territorialisés ont bien été mobilisés en 2023 sur des actions visant à améliorer l'analyse des échantillons de canne livrée ou à évaluer les performances agronomiques et industrielles des nouvelles variétés de canne.

L'office se renouvelle et prépare son avenir

Un projet inter-filières est également mis en place par le CIRAD de La Réunion afin de co-développer un outil d'aide à la fertilisation.

Du côté de l'Etat, l'aide surfacique nationale supplémentaire d'un montant de 19 millions d'euros (14 millions pour La Réunion et 5 millions pour les Antilles) a été versée aux producteurs afin de couvrir partiellement leurs surcoûts. Espérons que cette année, cette aide puisse être versée le plus en tôt possible, afin d'être pleinement mobilisable dans l'itinéraire technique des planteurs.

Sur la période 2022/2023, le marché européen des sucres spéciaux, qui constitue un marché indispensable, a continué d'attiser la convoitise des pays producteurs hors UE où les coûts de production et le poids des normes réglementaires sont bien moindre. Cette situation a conduit à solliciter fin 2022 la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde auprès de la Commission européenne afin de protéger l'ensemble de la filière positionnée sur ces productions. Cette demande est en cours d'examen par la Commission Européenne.

Enfin, le début de l'année 2024 a été fortement perturbée par l'épisode cyclonique Belal et la tempête Candice à La Réunion. Espérons que les efforts visant à relancer les tonnages de canne ne soient pas stoppés net par ces conditions météorologiques adverses.

L'année 2024 a également commencé sous le signe de la matérialisation de la grogne du secteur agricole qui couvait depuis de nombreux mois. Des manifestations importantes ont eu lieu dans toute l'Europe, y compris dans les DOM, pour dénoncer le poids réglementaire imposé aux producteurs européens et la concurrence déloyale venant des producteurs issus des pays hors UE qui ne sont pas soumis à ces règles. Cette mobilisation aura permis d'exposer publiquement et massivement les difficultés que connaissent les agriculteurs européens et d'amener l'Europe à assouplir ses exigences normatives. Espérons que 2024 permette enfin de concilier le nécessaire progrès continu vers la durabilité tout en garantissant aux agriculteurs la possibilité d'accroître leurs productions. Produire est, et doit toujours rester, le premier des objectifs agricoles. C'est en s'engageant clairement dans cette voie que l'Etat démontra par les actes aux agriculteurs d'outre-mer qu'ils ont enfin été pleinement compris.

C'est dans le cadre des orientations du président de la république en faveur de la souveraineté alimentaire et de la transformation agricole des Outre-mer que l'ODEADOM inscrit son action. L'année 2023 l'ODEADOM engage «sa stratégie d'avenir»

Par la rénovation de l'utilisation des crédits nationaux d'intervention

Chaque territoire a adopté son plan régional de souveraineté alimentaire. C'est dans ce cadre que l'ODEADOM inscrit l'utilisation des crédits d'orientation territorialisés autour des **5 axes stratégiques** redéfinis et identifiés. Un travail de programmation pluriannuelle a été engagé et doit se poursuivre.

Pour la première année, le principe de la réserve a été éprouvée. Celle-ci est destinée à financer prioritairement les projets Interdom et peut être engagée sur des projets destinés à répondre directement à l'objectif de souveraineté alimentaire.

En 2023, **4 projets** ont été financés pour un montant de 400 000 € :

- Interdom : Préfiguration des RITA 3 :
- Interdom : projet permettant de développer des outils d'aide à la fertilisation
- Réalisation d'un référentiel technico-économique pour les productions agricoles de Mayotte
- Investissement destiné à la modernisation d'une chaîne de conditionnement de fruits et légumes

16/17

Par la continuité de la concertation professionnelle

La semaine des comités sectoriels s'est tenue à l'ARBORIAL entre le 16 avril et le 20 avril 2023. L'occasion pour les professionnels d'aborder l'actualité des marchés et des filières par territoires.

Les travaux de l'observatoire ont fait l'objet d'une présentation, notamment **le projet exploratoire d'appariement des données du recensement agricole** avec les informations sur les versements d'aide de l'année FEAGA 2021 afin de caractériser les bénéficiaires du POSEI. Ces travaux permettront de caractériser ou d'enrichir la connaissance des exploitants agricoles dominiennes et d'évaluer ou orienter de façon plus précise la politique publique.

Les résultats de l'étude dite des « marché de dégageement » ou importations à bas prix dans les DROM ont été publiés.

L'odeadom et FranceAgriMer ont organisé un conseil spécialisé « viandes blanches » dédié à la question de l'origine des viandes à bas prix, ouvrant un dialogue entre professionnels hexagonaux et professionnels des DROM sur les problématiques et spécificités de l'organisation des marchés de la viande blanche dans chacun des territoires.

4

L'office se renouvelle et prépare son avenir

La **DGOM** a engagé un travail sur **l'évolution du FO-GAP** (fonds de garantie) afin de mieux répondre aux besoins locaux, le dispositif n'étant que peu utilisé. De 10 millions d'euros il vise à aider les producteurs souhaitant s'installer dans les DROM ou diversifier leur production. Une présentation de l'ensemble des dispositifs financiers existants pour l'Outre-mer a été organisée, réunissant les membres des comités sectoriels de l'ODEADOM. Comme chaque année l'actualité et l'évolution du POSEI ont été abordés, ainsi que sa gestion et sa contrôlabilité.

Une présentation du plan de souveraineté Fruits et légumes et de son avancement ont été faits par les services de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des entreprises du Masa (DGPE). Spécifiquement sur la filière banane, une étude sur le coût de revient et l'impact de la transition écologique est présentée par les professionnels. Enfin un point a été présenté par la Direction Générale des Outre-mer sur les accords internationaux de libre échange intéressant plus particulièrement la filière.

Par la rédaction de son futur COP

En 2023, l'ODEADOM a travaillé à l'élaboration de son futur COP 2024 – 2028 : ces travaux se sont déroulés dans le contexte d'orientations portées par la transformation agricole avec des objectifs de souveraineté alimentaire, de mutation agro écologique, d'engagement des filières de production envers les enjeux climatologiques, économiques et sociétaux.

Le contrat d'objectif et de performance engage l'ODEADOM pour 2024-2028 ; Il sera conclu entre les ministères en charge de la politique agricole ultramarine et l'établissement public.

Ce travail a démarré en février 2023. Il s'est construit en concertation avec les professionnels sous la forme d'un groupe de travail qui s'est constitué lors du Conseil d'administration de février 2023 et avec les agents de l'établissement. Il s'est appuyé sur les deux évaluations conduites par **la Cour des comptes françaises et sur celles du CGAAER et IGA** dont les rapports ont été publiés en 2023 et dont les conclusions sont très positives quant au fonctionnement de l'office. Entamé fin 2022, la Cour des comptes a poursuivi le contrôle organique de l'office en 2023 et a examiné le fonctionnement général de l'établissement, ses comptes ainsi que les réalisations du contrat d'objectif 2019-2023. Le fonctionnement de l'office en tant qu'organisme payeur y est reconnu comme efficient et n'appelle pas de remarque. La cour rappelle l'attention à porter à l'évolution des systèmes d'information. Les résultats présentés par la **C3OP** sont appréciés avec

un faible taux d'erreur et de corrections financières. La Cour considère que les autres missions de l'office, concertation, expertise sont insuffisamment développées, notamment par défaut de moyens disponibles.

Le rapport **CGAAER-IGA, sur l'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023, considère que l'ODEADOM** accomplit sa mission d'organisme payeur de manière performante en termes de régularité des opérations, avec des coûts de gestion maîtrisés, mobilisant les équipes et les services territoriaux.

La mission constate une montée en puissance du rôle de l'observatoire. En ce qui concerne le développement agricole, et dans l'objectif de souveraineté alimentaire, il est souligné le besoin nécessaire **d'accompagnement en matière d'ingénierie de projets des DROM**. S'agissant de la gouvernance, le conseil d'administration est reconnu dans son rôle et sa fonctionnalité. Les évolutions engagées sont encouragées à être poursuivies. S'agissant du fonctionnement de l'établissement, les objectifs sont considérés comme atteints avec notamment la création du groupement comptable et la mutualisation de fonctions logistiques. Des marges de mutualisation sont cependant encore à explorer. Ces deux exercices ont fortement mobilisé les équipes de l'établissement au cours de l'année 2023.

Par la poursuite de la mutation numérique et fonctionnelle.

Le déploiement de la téléprocédure pour la mesure de diversification végétale en 2023, a eu pour effet immédiat d'améliorer sensiblement les délais de paiement des aides. Les contrats et les dossiers sont déposés par les demandeurs sur l'appliquet informatique et les documents sont directement disponibles auprès des agents en charge du traitement

Enfin, une migration technique de **l'outil ANDROMAID** a nécessité d'importantes ressources en interne pour mener à bien cette évolution incontournable.

L'observatoire s'est engagé vers une meilleure valorisation de ses travaux et une communication renforcée dans un objectif de partage des connaissances. Pour la première fois a édité un catalogue des études.

L'Office opère une transition vers de nouvelles pratiques de fonctionnement plus agiles tout en conservant la structure pour garantir la conformité et la régularité de ses paiements.

Trois objectifs qui guident l'action de l'office : satisfaire l'utilisateur, accroître la créativité et augmenter la collaboration.

> L'année 2023 en quelques dates



1^{er} janvier - Démarrage du programme POSEI 2023 -

Le programme européen POSEI d'appui aux agricultures ultramarines est cadencé par année civile. Le programme 2023 débute donc le 1^{er} janvier 2023 et sera clos le 31 décembre.

30 janvier au 3 février - Mission ODEADOM, DGOM, DITAOM en Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy - Un déplacement a été organisé aux Antilles – Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy – du 30 janvier au 3 février 2023, à l'initiative de la direction de l'ODEADOM associant le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (DGOM) et la DITAOM, accompagnés lors de la mission par les services de l'Etat (DAAF, préfecture) L'objectif était triple : entretenir et approfondir les indispensables contacts de terrain avec les interlocuteurs locaux ; avoir une lecture concrète des projets développés ; développer les contacts avec les acteurs impliqués dans la construction de l'avenir agricole des territoires.



20 février - Première réunion du nouveau comité social d'administration (CSA) -

instance de débat et de construction du dialogue social. Ce comité qui succède au « comité technique » est issu des élections professionnelles dans la fonction publique de décembre 2023. Pour l'ODEADOM ce sont 3 représentants du personnel qui sont appelés à participer à cette instance sociale.

21 et 22 février - Troisième conférence des vanilles françaises - s'inscrivant dans la durée, la troisième conférence des vanilles françaises s'est déroulée les 21 et 22 février 2023 avec une séquence au ministère de Outre-mer en présence du ministre délégué Jean-François Carencio, et une journée à l'ISIPCA de Versailles. Une concrétisation directe des débats et rencontres en a été la création de l'association des producteurs, et la signature de sa mise en place dès le 4 mars sur le stand de l'ODEADOM lors du SIA.

24 février - Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM - L'ODEADOM organise classiquement son conseil d'administration de début d'année la veille de l'ouverture du SIA, permettant aux administrateurs d'optimiser leur présence dans l'hexagone. Au-delà des aspects budgétaires, le conseil a été saisi de l'ouverture des travaux relatifs à l'écriture du futur contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'ODEADOM.

24 février - Réception à l'Elysée des acteurs du monde agricole ultramarin par le Président de la République - La veille de l'ouverture du Salon international de l'agriculture, le 24 février 2023, le Président de la République a convié les acteurs agricoles des Outre-mer au palais de l'Elysée pour une rencontre autour des enjeux auxquels sont spécifiquement confrontés ces territoires. Les exposants ultramarins du SIA ainsi que les administrateurs de l'ODEADOM étaient là et ont pu échanger longuement avec le Président ainsi qu'avec le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et le ministre de l'intérieur et des Outre-mer et leurs conseillers. Cela a été l'occasion pour le Président de rappeler son « attachement au chantier de transformation agricole. Les travaux doivent permettre d'intensifier la part des produits innovants et de qualité, de s'appuyer sur la structuration des cultures historiques pour développer des cultures de consommation locale et d'accroître la souveraineté alimentaire à l'horizon 2030. »

25 février au 5 mars - Salon international de l'Agriculture avec de nombreux événements autour du stand de l'ODEADOM et dans le pavillon Outre-mer - Le Salon International de l'Agriculture a retrouvé ses couleurs, son affluence, sa fonction centrale de vitrine de l'agriculture française conjuguées avec un temps fort de rencontres stratégiques et d'engagements. Du côté des Outre-mer, cette édition 2023 a été une belle année. Plusieurs territoires absents les années précédentes y ont présenté des stands remarquables, à l'image de la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna



et Saint-Martin. Les autres territoires, la Réunion, la Guadeloupe, la Guyane, Mayotte et la Polynésie française ont pour la plupart agrandi et professionnalisé encore leur présence. Tous en tirent des bilans très positifs. Le salon a été l'occasion pour les Outre-mer de mettre la lumière sur la richesse et la diversité de leurs filières agricoles. Les rendez-vous politiques ont été nombreux et approfondis. Dans ce cadre, le stand de l'ODEADOM reste un point focal, au cœur des espaces ultramarins, avec de nombreux événements, des animations, des rencontres, toujours dans l'esprit de service à ses partenaires.

28 février - Colloque de l'ODEADOM consacré à l'avenir des agricultures ultramarines - A l'occasion du SIA, l'ODEADOM a organisé, le 28 février 2023, un colloque sur les questions de l'orientation et de l'avenir de l'agriculture et des filières agricoles dans le contexte ultramarin.



1^{er} mars - Le plan de souveraineté fruits et légumes présenté au SIA -

Fruit d'un travail intense de concertation entre le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et les représentants des filières y compris des Outre-mer via le président du conseil d'administration et les présidents des comités sectoriels de l'ODEADOM, le plan de souveraineté fruits et légumes a été lancé le 1^{er} mars 2023 par le ministre Marc Fesneau au SIA. Ce plan permet d'accompagner la filière dans le renforcement de sa capacité productive tout en répondant aux enjeux de planification écologique. Des crédits spécifiques y sont dédiés, notamment avec une priorisation des financements de France 2030. Les Outre-mer ont été associés dès le début aux travaux.

2 mars - Présentation des résultats de l'étude 4/1000 Outre-mer - Dans le cadre des travaux de l'« initiative 4 pour 1000 » destinée à promouvoir le stockage du carbone dans les sols agricoles comme une des voies d'atténuation du changement climatique, une étude spécifique a été menée par les équipes du CIRAD quant à la situation et aux orientations envisagées pour les Outre-mer.

3 mars - Rencontre RITA au Salon international de l'agriculture - A l'occasion du SIA les acteurs du réseau se sont rencontrés le 3 mars pour envisager la suite à donner au programme RITA (Réseau d'innovation et de transfert agricole Outre-mer) 2 en tenant compte de l'avis des différents partenaires et en prenant en compte le rapport du CGAAER qui y a été dédié. Cette réunion a constitué le réel lancement de construction du programme RITA 3.

30 mars - Journées Bik'Agri'Innov consacrée à l'adaptation de l'agriculture face aux contraintes du territoire en Guadeloupe - Cette journée de l'innovation agricole à destination des professionnels de l'agriculture et des apprenants de cette filière est organisée par le Réseau d'Innovations et de Transfert Agricole (RITA) de Guadeloupe en partenariat avec l'INRAE a été financée par l'ODEADOM. Les acteurs mobilisés pour la réussite du Bik'Agri'Innov était nombreux : AgroCampus ; IT2 ; CTCS ; ITEL ; Conseil Régional ; DAAF ; ASSOFWI ; APAGWA etc.



L'office se renouvelle et prépare son avenir



Réunions des comités sectoriels de l'ODEADOM, à Montreuil - Les comités sectoriels de l'ODEADOM sont réunis physiquement à Montreuil au siège de l'office une fois par an. Ces réunions se sont tenues le 17 avril pour le comité élevage, le 18 avril pour le comité végétal, le 19 avril pour le comité canne à sucre et le 20 avril pour le comité banane.

19 avril - Séance de l'Académie d'agriculture de France sur les agricultures ultramarines - Un groupe de travail de l'académie d'agriculture de France se consacre aux agricultures ultramarines. Il a choisi en 2023 d'organiser une séance de rencontre au siège de l'académie à Paris, également retransmise en vidéo.



11 au 13 mai - Déplacement de la Première ministre à La Réunion - La visite de la Première ministre à La Réunion, du 11 au 13 mai 2023 a été riche en rencontres et annonces, la question agricole y a été largement abordée. Les échanges auxquels participaient le président de l'ODEADOM, Joël Sorres, ont permis une immersion au cœur des filières agricoles et agroalimentaires d'Outre-mer. La 44e édition de la Foire Agricole de Bras Panon, a bénéficié de la participation du ministre Marc Fesneau.

17 mai - Lancement de la marque « Moso Te La » d'identification des produits d'origine guadeloupéenne avec un cahier des charges stricts sur le territoire 30 mai. Intervention de l'ODEADOM à l'institut agro Rennes Angers - A l'invitation des étudiants, la direction de l'ODEADOM et l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer se sont rendus à Rennes pour une conférence sur les mutations agricoles Outre-mer. L'initiative est à reproduire alors que les questions ultramarines ou leurs productions spécifiques sont très peu abordées dans les cursus supérieurs agricoles en dehors des cursus très spécialisés.

31 mai au 3 juin - Mission ODEADOM et Chambres d'agriculture France en Guadeloupe - Mission conjointe destinée à préparer le séminaire d'octobre et rencontrer les acteurs du territoire qui s'impliquent dans sa construction, au premier rang desquels la chambre d'agriculture, la DAAF, la Région et les interprofessions.



9 juin - Présentation par l'Iguavie, interprofession des filières d'élevage de Guadeloupe aux acteurs nationaux du bilan de 16 Ans de POSEI Structuration de l'élevage en Guadeloupe.

15 juin - Réunion du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avec la délégation interministérielle à la transformation agricole Outre-mer, l'ODEADOM et le cabinet du ministre des Outre-mer consacré au projet de loi d'orientation et d'avenir agricole et au Pacte d'avenir.

19 juin - Conférence de la banque des territoires consacrée au changement climatique dans les Outre-mer

23 juin - Publication du rapport du Sénat. Reconquérir le foncier agricole des outre-mer : un impératif pour la souveraineté alimentaire

Le rapport élaboré au nom de la délégation sénatoriale aux Outre-mer concernant la problématique du foncier agricole dans les territoires ultramarins a été présenté le 23 juin 2023. Cette démarche d'envergure a été entreprise sur une période de plusieurs mois, avec 85 séances d'auditions ainsi qu'un déplacement en Martinique. Le rapport souligne particulièrement l'interconnexion entre la souveraineté alimentaire et la question foncière.



4 juillet - Publication du rapport de l'Assemblée nationale consacré à l'autonomie alimentaire des territoires d'Outre-mer - Le rapport a été publié par la délégation aux Outre-Mer. Il est destiné à mettre en lumière des défis et des barrières persistantes qui entravent la réalisation des objectifs d'autonomie alimentaire.

6 juillet - Déplacement des filières animales réunionnaises à Paris - sous l'impulsion de l'ARIBEV et de l'ARIV à la rencontre des autorités nationales pour présenter bilan et projets du secteur

10 au 14 juillet - Mission ODEADOM à La Réunion - en accompagnement de l'audit de la Cour des Comptes européennes sur l'application du programme POSEI

18 juillet - Réunion du comité interministériel des Outre-mer (CIOM) - Le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) réuni le 18 juillet 2023 est la traduction concrète de l'engagement du Président de la république de donner des réponses concrètes aux défis que connaissent les citoyens ultramarins. Le CIOM a avancé des propositions contre la vie chère, pour améliorer la vie quotidienne, pour donner des perspectives à la jeunesse, pour faire des Outre-mer l'avant-garde de la transition écologique ou bien encore pour poursuivre l'effort d'équipement des territoires ultramarins. Dans le domaine agricole, deux mesures ont été annoncées dans un volet destiné à renforcer la souveraineté alimentaire. : Mesure 14 : Accompagner les plans de souveraineté alimentaire des territoires. Mesure 15 : Donner aux agriculteurs ultramarins des moyens de protection adaptés contre les organismes et adventices nuisibles. Au-delà de ces deux mesures spécifiques, le secteur sera concerné également par de nombreux volets qui ont fait l'objet d'annonces : Généraliser le « réflexe Outre-mer » dans la fabrication de la norme ; Accélérer le transfert du foncier de l'État en Guyane ; Créer de nouveaux outils juridiques pour accélérer la résorption du désordre foncier ; Adapter les forêts ultramarines au changement climatique ; Définir d'ici mi-2024 une stratégie complète d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour chaque territoire. Enfin l'ambition, au-delà de cette réunion de 2023 est d'instaurer un rendez-vous annuel du Gouvernement autour des Outre-mer.



16-19 août - Déplacement en Polynésie française du ministre de l'intérieur et des Outre-mer et du ministre délégué chargé des Outre-mer avec une séquence consacrée à l'autonomie alimentaire.

29 août au 1^{er} septembre - Déplacement du ministre délégué aux Outre-mer à La Réunion auquel ont participé le président et le directeur de l'ODEADOM. A La Réunion, le dossier agricole a fait l'objet de discussions approfondies. Avec la filière canne d'abord qui a présenté ses problématiques et le plan de relance de la filière qui se déploie. Les autres sujets agricoles ont également été approfondis avec le président et les administrateurs de l'ODEADOM lors d'une réunion à la préfecture. A Mayotte, la question cruciale de l'accès à l'eau a été au centre des sujets. Le directeur de l'ODEADOM a complété ses rencontres en profitant de ce déplacement pour des visites de terrain (pôle viande, CIRAD, DAAF, Vivea, exploitations...) et des discussions bilatérales sur les sujets d'actualité avec les acteurs du territoire.



14 septembre - Réunion du comité sectoriel Canne à sucre consacré à la problématique des restrictions d'usage des produits phytosanitaires et aux solutions alternatives

14 septembre - Rapports cour des comptes - Le rapport de la cour des comptes relatif à l'ODEADOM, rapport « organique » a été publié le 15 septembre 2023, accompagné des réponses des ministères de tutelle et de celle du président du conseil d'administration de l'office. Ce rapport est notamment important dans la perspective d'écriture du nouveau contrat d'objectifs et de performance quinquennal de l'office. Parallèlement a été publié le rapport de la cour relatif aux subventions aux secteurs de l'agriculture et de la pêche dans les Outre-mer.

19 - 22 septembre - Déplacement à Paris des représentants de la filière banane de Guadeloupe et Martinique pour sensibiliser à leurs difficultés.



21 octobre - Ouragan Tammy en Guadeloupe - Cet ouragan très tardif pour la saison cyclonique a notamment impacté l'île de Marie-Galante avec des vents violents. Il a également généré des glissements de terrain et coulées de boue sur l'île de Basse Terre.

23 au 25 octobre - séminaire « Agricultures ultramarines et changement climatique » par l'ODEADOM et Chambres d'agriculture France en Guadeloupe - Cet événement co-organisé par l'ODEADOM et chambres d'agriculture France a réuni plus de 200 participants des Outre-mer et de l'hexagone au Gosier et sur le terrain avec des visites d'exploitations. Il a été parrainé par le Ministre délégué aux Outre-mer, qui y est intervenu, et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.



9 novembre - 28^{ème} Conférence des Régions Ultrapéripériphériques qui se tenait à Santa Cruz de Tenerife, aux Îles Canaries - C'est désormais au tour de la Région Réunion d'assurer la présidence de cette conférence des RUP.

14 novembre - La Guadeloupe première région de France à entamer les travaux sur la « COP régionale » (conférence des parties) pour la transition écologique - Depuis, les autres régions de l'hexagone ou des DROM ont engagé également le travail.

16 novembre - Publication du rapport du CGAAER et de l'IGA relatif à l'ODEADOM en vue de préparer le prochain contrat d'objectifs et de performance - Ce rapport approfondi dresse le bilan du contrat d'objectif de la période 2019-2023 et propose des évolutions pour le contrat qui doit débiter en 2024. Il porte une appréciation favorable de l'activité de l'office et envisage certains champs d'actions complémentaires.

16 et 17 novembre - Congrès de Légumes de France à Saint Pol de Léon - Légumes de France a organisé son congrès annuel à Saint Pol de Léon, cœur du bassin maraîcher breton. Des débats approfondis, notamment sur la question de l'eau et du renouvellement des générations, des discours engagés, la participation du ministre Marc Fesneau ont notamment marqué cette rencontre. La délégation ultramarine était bien présente, à la fois les représentants professionnels et les équipes de l'antenne Antilles Guyane, et les enjeux de ces territoires relevés à la fois par le président Rouchaussé et par le ministre.

23 novembre - Réunion du comité de suivi du CIOM au Ministère des Outre-mer -

23 novembre - Rencontre du président du conseil d'administration de l'ODEADOM avec le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Marc Fesneau - Cette rencontre a notamment permis un point sur les perspectives de travail de l'ODEADOM qui devraient s'inscrire dans le futur contrat d'objectifs et de performance, mais aussi sur les sujets d'actualité agricoles abordés dans le cadre du conseil d'administration de l'office.

23 novembre - Réunion du CSO - (Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire) consacré à la stratégie Ecophyto.

23 et 24 novembre - Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM à Montreuil - La réunion des 23 et 24 novembre 2023 du conseil d'administration de l'ODEADOM a permis le lancement du travail sur le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2028 de l'Office. Le budget 2024 a été adopté intégrant l'accroissement du soutien public sous forme de complément national au programme POSEI (fonds CIOM). Ce conseil de fin d'année, sur une journée et demi est également l'occasion de débats de fond, engagés, entre représentants professionnels administrateurs de l'ODEADOM, collectivités, chambres d'agriculture et administrations, appuyés sur des sujets d'actualité et sur les évolutions du programme POSEI.

27 et 28 novembre - Séminaire CIRAD consacré aux Outre-mer à Montpellier - Le CIRAD a réuni une large part de ses partenaires lors d'un

séminaire à Mont-pellier les 27 et 28 novembre pour les faire participer à la construction de la feuille de route de l'organisme pour les Outre-mer. Un événement marquant avec une forte participation active des partenaires, des échanges nourris et des enrichissements des propositions formulées par le CIRAD.

30 novembre - Intervention de l'ODEADOM sur le thème - « les potentiels agroalimentaires des Outre-mer » dans le cadre des journées Impact PME de la CPME, au sein du programme « CPME Océaniques ».



5 décembre - célébration des 10 ans de la DGOM - Au sein du ministère délégué aux Outre-mer, la DGOM est une administration centrale originale, interministérielle et au service des outre-mer. Elle a célébré le 5 décembre ses 10 ans d'activité. La DGOM est à la fois une direction de mission et une direction de gestion. Elle a pour rôle de concevoir et de coordonner l'action de l'État dans les Outre-mer, de proposer les adaptations nécessaires des politiques publiques nationales de veiller à la prise en compte des particularités ultramarines dans les politiques et programmations de l'Union européenne. Le ministre délégué aux Outre-mer a rappelé tout l'apport de la DGOM et son professionnalisme sur l'ensemble des thématiques traitées.

14 décembre - Conseil spécialisé viandes blanches de FranceAgriMer en présence des filières d'élevage des Outre-mer - Sur la base d'une étude de l'ODEADOM relative aux « marchés dégageant » et à la perspective de création d'un observatoire des entrées de produits à bas prix dans les DOM, cette séance du conseil spécialisé a permis un échange constructif entre représentants des filières de l'hexagone et celle des territoires ultramarins, pointant des convergences de préoccupations.

20 décembre - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) consacré aux mesures agricoles de la planification écologique



> L'observatoire de l'économie agricole dans les DOM, renforce son réseau et sa visibilité

L'Observatoire, a pour mission d'apporter un appui aux acteurs agricole et agroalimentaire des départements et des régions d'Outre-mer à travers des analyses ou des études, qui peuvent être cycliques ou ponctuelles, en fonction des enjeux et des attentes du terrain. Pour ce faire, l'Observatoire s'appuie sur le positionnement idoine de l'ODEADOM, réelle interface entre les acteurs institutionnels et les professionnelles du secteur agricole, pour renforcer son ancrage dans le paysage ultramarin. Fort des liens tissés avec l'ensemble des acteurs, l'Observatoire bénéficie de remontées de données fiables et d'une lecture des dynamiques en cours dans chaque territoire, éléments essentiels pour nourrir ses analyses.

« Les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire ultramarin, en 2022, représentent 590 M€ »

Un des travaux récurrent de l'Observatoire est la rédaction d'une note relative aux soutiens publics à l'agriculture ultramarine. Le bilan réalisé cette année concerne l'ensemble des soutiens octroyés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Les aides versées au secteur agricole et agroalimentaire ultramarin, en 2022, représentent 590 M€.

La répartition budgétaire de cette enveloppe est relativement stable pour les filières Canne-Sucre-Rhum et Bananes, entre 2021-2022, qui mobilise 32 % et 22 % de l'enveloppe, soit 186 millions d'euros et 131 millions d'euros. À l'inverse, les filières dites «de diversification» voient leurs consommations de crédit augmentées. Les aides dédiés aux filières animales ont augmenté de 27 % entre 2021-2022 pour représenter aujourd'hui 18 % de l'ensemble des subventions, soit 105 millions d'euros. Cette évolution s'explique par le déploiement du plan d'urgence Ukraine et à l'augmentation des crédits du POSEI de plus de 12 %. Tandis que la part des aides aux productions végétales diversifiées se stabilise à 6 % pour 2022, soit 34 millions d'euros ; les crédits FEAGA ont crû de 16 %

« Un catalogue raisonné recensant 50 études relatives à l'économie de l'agriculture Outre-mer 2020-2023 »

Le renforcement de la compréhension et de la connaissance de l'agriculture ultramarine passe également par la conduite d'études pour approfondir de sujets précis. L'engagement des crédits alloués à cette mission en 2023 s'élèvent à 329 489 € et a permis de lancer 10 études sur l'ensemble des territoires ultramarins. Les thématiques abordées cette année sont variées et sont représentatives des besoins des territoires. Pour la plupart pilotées par les DAAF/DEAAF, les études portent autant sur les thématiques de marché pour le développement de nouvelles opportunités, que sur des études structurelles pour la mise en place des stratégies de développement.

Depuis 2020, ce sont 2,3 millions d'euros qui ont été consacrés à la réalisation des études. Les rapports issus de ces études ont été compilés dans un catalogue raisonné recensant 50 études relatives à l'économie de l'agriculture Outre-mer 2020-2023 qui proviennent de l'ODEADOM mais également d'autres institutions de l'État et d'instituts de recherche.

« L'importance du rôle de l'Observatoire a été soulignée dans le rapport de la Cour des comptes de 2023 »

À travers ces différents éclairages, l'Observatoire continue de réaffirmer son positionnement central à l'appui aux acteurs agricoles des DROM. L'importance de son rôle a été soulignée dans le rapport de la Cour des comptes de 2023. De plus, en 2023, l'Observatoire a initié un renforcement de ces liens avec les services d'information statistique de l'État, tant dans les territoires pour travailler sur la mise en place d'un suivi de marché, tant au niveau central pour l'exploitation des données du recensement agricoles 2020. Pour cette dernière, l'Observatoire a réalisé une première analyse en appariement ces propres données de paiement du POSEI à celle du recensement agricole afin de caractériser les bénéficiaires du POSEI.





FOCUS :
Caractérisation des exploitations agricoles bénéficiaires du POSEI au regard du Recensement agricole 2020

Cette analyse s’inscrit dans une succession de travaux qui ont pour but de mieux connaître la structure des exploitations agricoles dans les Outre-mer. Cette note a notamment permis la connaissance fine du programme POSEI et de ses dispositifs.

Pour ce faire l’Observatoire a croisé les données de paiements du programme POSEI avec le Recensement agricole 2020. Ce recensement recueille pour chaque agriculteur des données structurelles sur l’exploitation, les productions, l’emploi, les circuits de commercialisation ainsi que la diversification d’activité. L’ODEADOM dispose quant à lui d’une base de données recensant par dispositif et par année les montants perçus par chaque bénéficiaire.

« Les micro-exploitations représentent 54,96 % des bénéficiaires du POSEI »

Les exploitations qui émergent au POSEI ont des caractéristiques très variables selon leur dimension et leur filière.

Les grandes exploitations qui dégagent plus de 250 000 € par an de production brute standard ne se répartissent pas uniformément entre les filières. Elles sont les plus représentées parmi les filières bananes, à hauteur de 22,47 % de l’effectif des exploitations. À l’inverse elles ne constituent qu’une part peu importante des planteurs de canne, soit 1,87 %. Au total, 4,17 % des exploitations bénéficiaires finales des aides POSEI sont de grandes exploitations.

Elles ont perçu au titre du POSEI 2020 un montant moyen de 253 583 €, pour une production brute standard moyenne évaluée à 621 675 €. Les grandes exploitations percevant des aides POSEI cultivent en moyenne 67,73 hectares de SAU.

Cette surface est comparable au 69 hectares de SAU moyenne par exploitation en France métropolitaine, toute dimension économique confondue, mais reste nettement inférieure aux 136 hectares moyens des grandes exploitations présentes sur le territoire métropolitain.

À l’opposé les micro-exploitations représentent 54,96 % des bénéficiaires du POSEI. Elles sont la majorité des bénéficiaires de l’aide au transport de cannes livrées(ATCL) (60,1 %), des actions en faveur des productions animales (60 %) et des actions en faveur des productions végétales de diversification (49,49 %) mais ne concernent que 7,9 % des bénéficiaires des actions en faveur de la filière banane. Ces micro-exploitations ont reçu lors de la campagne 2020 du POSEI un montant annuel moyen de 1 642 €. La surface cultivée pour cette catégorie est en moyenne de 3,68 hectares, pour une production brute standard (PBS) moyenne de 11 327 €.

	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Montant moyen	PBS moyenne	SAU moyenne	ETP moyen hors prestation
Grandes exploitations	443	4,17 %	253 583,34	621 675,4	67,73	13,39
Moyennes exploitations	900	8,47 %	30 102,67	155 803,5	18,80	2,86
Petites exploitations	3 442	32,40 %	7912,52	49 036,4	9,76	1,71
Micros exploitations	5 839	54,96 %	1641,86	11 327,3	3,68	0,96
Banane	503	4,73 %	11 509	11 478	22,82	7,93
Canne	4 986	46,93 %	912	19 489	3,91	1,47
Élevage	2 545	23,96 %	2 342	15 628	6,14	1,43
Végétal	2 590	24,38 %	1 826	14 640	5,65	1,93

> Un établissement qui accompagne

En tant qu'organisme payeur des aides européennes en faveur de l'agriculture ultramarine, l'ODEADOM assure le paiement de la quasi-totalité du POSEI France, crédits européens et compléments nationaux (dits « crédits CIOM »). Ces crédits couvrent d'une part, l'aide pour le Régime spécifique d'approvisionnement et d'autre part, les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) des départements d'outre-mer en compensation de leurs handicaps, à savoir principalement :

- filière banane
- filière canne sucre rhum
- productions végétales diversifiées
- structuration de l'élevage
- aide à l'importation d'animaux vivants
- dispositif spécifique Mayotte
- actions transversales

L'année FEAGA 2023 aura été une année d'activité importante en termes de paiements des aides réalisés par l'ODEADOM. C'est au total 328,6 M € qui ont été versés au titre du POSEI de la campagne 2022. Ce niveau de paiement jamais atteint est le résultat de l'augmentation de l'enveloppe CIOM dans la mesure où allocation des fonds européens reste stable.

Cette année 275,1 M € provienne du FEAGA et 53,5 M € du CIOM, soit une croissance de 14,9 % en 4 ans. Cette tendance à la hausse impacte le volume de paiements traité par les agents de l'ODEADOM. En effet, l'essentiel des crédits CIOM sont versés par l'office. Sur l'exercice FEAGA 2022 : 313,5 M € ont été payés par l'ODEADOM, soit une augmentation de 4 % depuis 2019, tandis que l'ASP a versé 15,1 M €.

Cette dynamique est la résultante de l'augmentation de long terme des volumes de production issue des filières de diversification.

En ce qui concerne l'année FEAGA 2023, ce sont les filières volailles et porcins qui ont tiré la production des élevages des DROM à la hausse. Les paiements en faveur des productions animales ont atteint 63 M€. Ces paiements comprennent l'aide à l'importation d'animaux vivants, pour 2 millions d'euros.

L'année de campagne 2022 a été marquée par les événements exceptionnels : la tempête tropicale Fiona en Guadeloupe et un épisode de sécheresse en Martinique. Les volumes commercialisés au titre de l'aide à la mise en marché des productions végétales de diversification ont souffert des aléas climatiques et ont connu un repli en 2022, sans baisse conséquente des financements grâce au dispositif des circonstances exceptionnelles.

Dans le même temps les aides à l'accompagnement des filières ont progressé de 5,1% et les aides à la commercialisation hors région de production de 6,5%. Le montant total en faveur des productions végétales de diversification s'établit pour le FEAGA 2023 à 34,85 M€ soit une augmentation annuelle de 3,0%.

Le Régime spécifique d'approvisionnement vient en complément des MFPAL. Il compense les surcoûts de l'approvisionnement des opérateurs de l'ensemble des filières agricoles particulièrement les industries de transformation, dont 80 % des tonnages aidés sont à destination de l'alimentation animale. Les augmentations de production des élevages depuis 2014 ont tendance à faire reculer le taux de couverture des besoins d'approvisionnement du régime spécifique d'approvisionnement.

La hausse des quantités de matières premières importées couplé à une allocation financière du RSA constante, entraîne une baisse du taux de couverture des besoins d'approvisionnement entre 2014 et 2022, passant d'un taux de 39 % à 37 %. Sur ce dernier exercice, 25 954 308€ ont été versés au titre du RSA pour 316 536 tonnes aidées.

Les filières canne-sucre-rhums et banane, correspondant à 62 % de l'enveloppe totale versée, se maintiennent face à un marché mondial tendu.

La filière banane maintient un taux de réalisation à 98% avec une enveloppe constante de 129,1M€. Néanmoins, on observe une baisse annuelle du nombre d'exploitations bénéficiaires de l'ordre de 0,8 % par an. En 2022 la quantité de bananes commercialisées présentée au POSEI est en hausse par rapport à 2021 et s'établit à 204 384 t

La quantité de canne à sucre bénéficiant de l'aide au transport de canne est en recul de 12,9% par rapport à 2021 et s'établit à 1 968 015 t. Les tendances sont contrastées dans les départements, mais la Réunion est le département connaissant la plus forte baisse (-15,9 %) tout en étant le principal producteur avec 65,5 % de la production de canne livrée en 2022.

La production de rhum agricole se maintient à niveau élevé de 131 601 HAP, en baisse de 4,4% par rapport à 2021. La production totale de rhum est, elle aussi, en repli de 2,6 %.

En 2022, toutes filières et toutes mesures confondues, la Réunion reçoit 117,8 M € (36 %), la Martinique 124,9 M € (37 %) ; la Guadeloupe 69,3 M € (21 %), la Guyane 8,2 M € (3 %) et Mayotte 7,2M € (2 %).

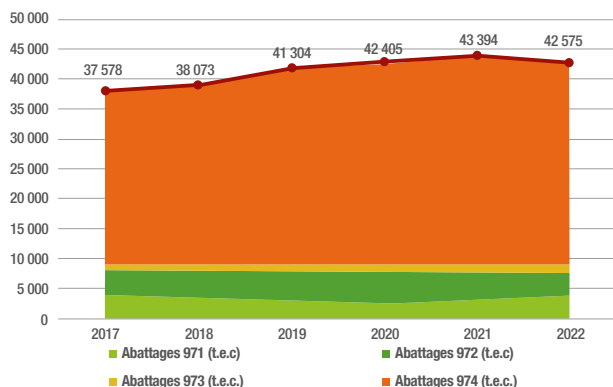
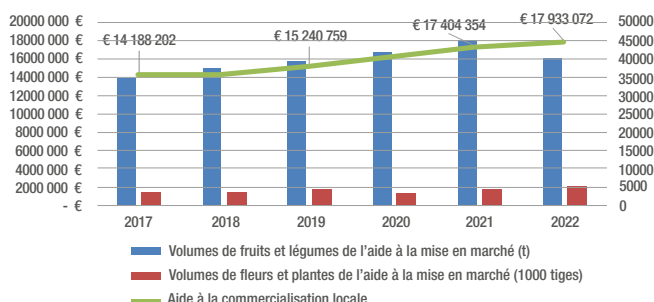


Intitulés des mesures	Montant payé (FEAGA)	Complément national payé	Montant total payé
Action transversales	2 105 194 €		2 105 194 €
- assistance technique	635 992 €		635 992 €
- réseaux de référence	435 596 €		435 596 €
- animation et gestion des filières	1 033 606 €		1 033 606 €
Actions en faveur de la filière banane	128 600 340 €		128 600 340 €
Action en faveur de la filière canne sucre et rhum	74 130 020 €		74 130 020 €
Action en faveur des productions végétales de diversification	14 815 456 €	20 036 499 €	34 851 955 €
Action en faveur des productions animales	29 560 520 €	33 427 175 €	62 987 695 €
- primes animales	9 840 863 €	2 660 790 €	12 501 653 €
- structuration de l'élevage	18 719 657 €	29 806 485 €	48 526 142 €
- importation d'animaux vivants	1 000 000 €	959 900 €	1 959 900 €
Sous-total MFPA	249 211 530 €	53 463 674 €	302 675 204 €
RSA – Régime spécifique d'Approvisionnement	25 954 308 €		25 954 308 €
Total POSEI France	275 165 839 €	53 463 674 €	328 629 512 €



4

L'office se renouvelle et prépare son avenir



Évolution des quantités de produits animaux finis produits par DOM 2017 - 2018



Les crédits d'orientation un appui apprécié des territoires

Le budget d'intervention de l'Office lui s'élève à 6,920 M€, il est supérieur à l'année 2022.

Les crédits d'orientation territorialisés sont mobilisés pour la mise en œuvre des actions en faveur des filières au sein des différents DOM, ainsi que des actions à caractère transversal (promotion, missions d'expertise et études).

6 millions d'euros proviennent du programme 123 « Conditions de vie outre-mer », action 2 « Aménagement du territoire » du ministère en charge des Outre-mer, pour le financement de projets s'inscrivant dans les orientations de la politique ultramarine en faveur de l'agriculture. 0,92 million d'euros proviennent du programme 149 du ministère en charge de l'agriculture pour assurer notamment la contrepartie nationale au FEADER de Mayotte, l'Etat y étant toujours autorité de gestion sur la prochaine programmation pour la période 2023 à 2027.

L'utilisation des crédits territorialisés s'inscrit dans le cadre des orientations de transformation agricole des Outre-mer, organisés autour de 5 axes stratégiques :

- Amélioration des savoirs : dispositifs de formation, d'encadrement technique, de mise en réseau, projets de recherche, transfert et études
- Structuration des filières locales notamment par l'encadrement administratif
- Développement de l'alimentation locale, projets partenariaux, promotion, événements de promotion, démarches de traçabilité, les investissements dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- Promotion de l'agro-écologie avec les investissements dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- Amélioration des conditions de travail et développement de l'attractivité des métiers.



Une programmation pluriannuelle prévisionnelle de l'utilisation de ces crédits déclinée par axe stratégique est à privilégier par territoire. Cet objectif n'est pas complètement rempli, la période de transition de l'année 2023 notamment en lien avec l'activation tardive des nouveaux régimes d'aide d'état, n'a pas permis d'avoir une visibilité suffisante pour envisager des actions pluriannuelles.

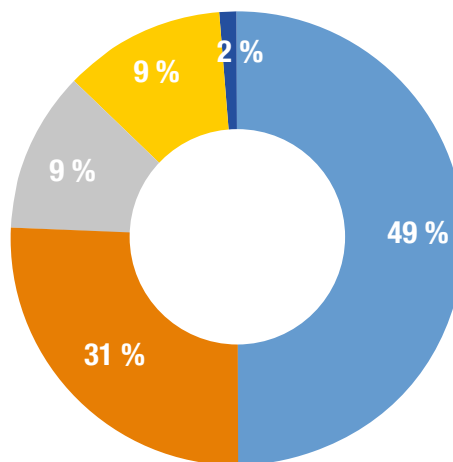
Des appels à projets annuels ou pluriannuels ont été réalisés sur certains dispositifs afin d'évaluer au mieux les besoins locaux et de mieux cibler les priorités. Cela a également permis d'encadrer l'utilisation des crédits par dispositifs.

En termes de modalités de mise en œuvre, le travail de dématérialisation et de simplification de la gestion de ces dossiers s'est poursuivi permettant ainsi la mise en place :

- Des appels à projets mentionnant clairement les conditions à remplir et les justificatifs à fournir ;
- Des décisions en cas d'engagement inférieur à 23 000 € (en lieu et place de conventions)
- Des avances dès la signature de l'acte d'engagement
- Une délégation partielle aux DAAF de l'instruction des demandes de paiement,
- L'utilisation systématique d'une plateforme de partage de travail « OSMOSE »
- Une animation des réunion Inter-dom plus rythmée

Ce travail doit se poursuivre et tendre vers une dématérialisation de la gestion de ces crédits.

Les engagements ont été réalisés à plus de 99 % soit un montant de 6 840 000 € pour le financement de 180 projets.



Répartition des projets par axe

- Axe 1 :** Amélioration des savoirs
- Axe 2 :** Structuration des filières
- Axe 3 :** Développement de l'alimentation locale
- Axe 4 :** Promotion de l'agro-écologie
- Axe 5 :** Amélioration des conditions et attractivité des métiers

26/27

Il en résulte qu'une grande majorité des crédits ont été mobilisés sur les axes 1 et 2, soit 80 %, avec un très faible niveau de projet présenté sur l'axe 5.

Cette année a été marquée par la mise en place de la réserve d'un montant de 400 000 € qui avait pour objet de :

- financer des projets Inter-dom,
- faire face à un besoin exceptionnel ou
- de financer un ou plusieurs projets particuliers liés à la transformation agricole des outre-mer.

Les 4 projets retenus au titre de la réserve répondent aux critères avancés même si l'émergence de projets inter-dom doit être davantage porté à l'avenir.

Deux projets interdom ont été soutenus :



• Les crédits territorialisés affectés par territoires ont permis notamment de porter deux projets interdom dont : la préfiguration de l'animation nationale des RITA 3 dans un format de collaboration multi-partenaire entre la Chambre d'agriculture France (chef de fil), le CIRAD et l'ACTA. Il s'agira d'identifier les attentes des partenaires locaux en matière d'animation transversale des RITA. Le projet mènera à la rédaction d'une version coconstruite avec les acteurs des différents territoires d'un Plan d'actions de RITA 3 afin d'adapter l'animation nationale des RITA à l'évolution des agricultures d'outre-mer.

- FertiDOM dont l'objectif est de «Co-développer un outil d'aide à la fertilisation répondant aux besoins des agriculteurs des filières canne, maraichage et prairie de La Réunion et des Antilles», il a pour ambition de construire des référentiels partagés entre territoires ultramarins.

Les deux autres projets concernent l'élaboration d'un référentiel technico-économique à Mayotte et la modernisation d'une chaîne de conditionnement de fruits et légumes à la Réunion.

Enfin, l'ODEADOM a signé la convention de paiement associé conclu avec le Préfet de Mayotte, l'ASP relative au cofinancement des aides régionalisées hors SIGC dans le cadre du plan stratégique nationale débutant cette année. Elle porte sur 4 types d'intervention :

- Soutien aux entreprises off farm
- Projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC
- Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans le RUP françaises,
- Accès à la formation, au conseil, actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations.

S'agissant de Saint Pierre et Miquelon la totalité de l'enveloppe de 450 000 € dédiée a été engagée pour un peu moins de 20 projets.



Sur 5 projets domiens, deux ont été retenus dont ACOTAE (Approches Collectives pour le renforcement des dispositifs d'appui aux Transitions Agro-Ecologiques) porté par le CFA-CFPPA de l'EPNEFPA de Mayotte sur le renforcement des dispositifs d'appui aux transitions agroécologiques et notamment par la structuration et l'animation d'un réseau d'entraide régionale et le projet ADS (Gestion des adventices des systèmes de cultures banane et canne à sucre) porté par l'IT2 sur la gestion des adventices sur les systèmes de culture banane et canne à sucre par l'emploi d'animaux de service. Ces projets seront à compter de 2023 conventionnés directement entre l'OFB et les partenaires, l'ODEADOM aura exclusivement un rôle d'évaluateur et assurera la valorisation des résultats de ces projets au sein de ces instances.



L'année 2023 fut la première année de la nouvelle programmation 2023-2027.

Avec près de 120 élevages en suivi (Guadeloupe, Martinique et Réunion), les Réseaux de Références en Elevage ont permis d'actualiser les résultats technico-économiques de 16 systèmes-type d'élevage de ruminants et de monogastriques, qui ont fait l'objet d'une vingtaine de plaquettes et fiches diffusées au cours de l'année. A la Réunion, les données des Réseaux alimentent le calcul des indicateurs retenus par l'ARIBEV pour la mise en œuvre de la loi EGALIM 2 dans les filières laitières, viande bovine et porcine. En Martinique et en Guadeloupe, leur estimation semestrielle du cout de production et du prix de revient de la viande bovine sont retenues depuis 2022 par les interprofessions AMIV et IGUAVIE comme indicateurs EGALIM2. Les Réseaux de Références devraient fournir également ces mêmes indicateurs pour les productions monogastriques à partir de 2024.

En Martinique et en Guadeloupe, leur estimation semestrielle du cout de production et du prix de revient de la viande bovine sont retenues depuis 2022 par les interprofessions AMIV et IGUAVIE comme indicateurs EGALIM2. Les Réseaux de Références devraient fournir également ces mêmes indicateurs pour les productions monogastriques à partir de 2024.



En 2023, les réseaux de références en productions de diversification végétale ont pu finaliser 4 premiers cas-types (en ananas, mangue et oignon pour La Réunion, en patate douce pour la Martinique), accompagnés d'une note méthodologique sur le coût de production et d'un guide de lecture des cas-types. 5 synthèses des suivis pluriannuels ont également été produites (ananas, mangue et oignon pour La Réunion, christophine et patate douce pour la Martinique). Ces documents devraient avoir une large diffusion dès 2024.

Cette année, les RRDV se sont déployés pour la première fois en Guyane, où 11 nouveaux producteurs ont déjà adhéré au projet, pour être suivis sur 4 cultures pivots (concombre de plein champ, laitue sous abri, lime Tahiti et patate douce). En Martinique, 5 producteurs de pitaya ont intégré le réseau en remplacement des producteurs d'orange, retirés du fait du HLB. Parallèlement, 8 producteurs sont sortis du réseau à La Réunion et en Martinique, du fait de diverses difficultés qu'ils rencontrent, et d'autres n'ont pas pu se rendre disponibles pour fournir leurs données technico-économiques. Les partenaires de la Guadeloupe n'ont été en mesure de mener à bien le suivi que des cycles de laitue et de tomate de plein champ. De ce fait, au total dans les 4 DOM, on ne compte plus que 57 producteurs adhérents dont 48 suivis en 2023, parmi lesquels 6 sont suivis pour 2 cultures.

> La vie des services

Le service DIVA continue sa transformation

La réorganisation du service en 2022 a permis d'absorber certaines missions en 2023 avec plus d'efficacité.

Cela s'est traduit par le déploiement des téléprocédures pour les mesures de diversification végétale ayant eu un impact positif et direct sur les délais de paiement. Cette dématérialisation des dossiers a été très accompagnée et bien appréciée des professionnels. Cette nouvelle fonctionnalité a notamment permis de traiter l'augmentation significative des demandes de paiement des aides du POSEI tout en réduisant les délais de traitement à moyens constants. En 4 ans, les aides du POSEI traitées par le service ont progressé de presque 15 % en €.

Il est à noter cette année et de manière exceptionnelle que le service Diva a apporté un appui conséquent au projet de migration technique de l'outil de gestion des aides POSEI « ANDROMAID ».

Tout au long de l'année le service a travaillé à la remise à jour des procédures, notamment à celles partagées avec les DAAF et relatives au contrôle de l'éligibilité des structures et des exploitants pour l'accès aux aides du POSEI, à l'enregistrement et au contrôle suivi du registre des opérateurs bénéficiaires de la mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement, au guide des actions transversales pour les aides à l'animation et gestion du POSEI des interprofessions et des réseaux de références, ainsi qu'au guide des mesures végétales pour intégrer des changements de process sur les aides PAPAM. Ce travail au long court permet aussi de répondre et satisfaire aux différents audits sur le suivi des recommandations qui sont faites à l'ODEADOM.



4

L'office se renouvelle et prépare son avenir

S'agissant du RSA, un travail commun avec la DGDDI sur la gestion et le contrôle a trouvé sa fin après avoir reçu les conclusions positives de l'audit réalisé par la DG AGRI.

Le service s'est mobilisé à la mise en œuvre des crédits d'orientation territorialisés consacrés pour une grande partie aux filières diversifiées. Dans ce cadre, il a été procédé au renouvellement des régimes d'aide, et à une première simplification de gestion. Le pôle des mesures conventionnées a porté la réorganisation et l'accompagnement des DAAF sur les appels à projet, sur l'engagement des conventions et va poursuivre cette réforme en 2024 par l'aide à une première instruction des dossiers de paiement aux gestionnaires des DAAF. L'ODEADOM fera le contrôle de second niveau des dossiers.

L'accompagnement des interprofessions des filières végétales et d'élevages dans leur travail de structuration et de professionnalisation des acteurs agricoles s'est poursuivi. Un budget de 1 320 000 € est consacré à l'animation et à la gestion du programme POSEI, avec l'entrée cette année de l'interprofession Mahoraise AIM dans le dispositif. Année qui fut consacrée, pour cette dernière essentiellement à sa mise en fonctionnement administrative et à son agrément en tant que structure collective à caractère interprofessionnelle.

Le service grandes cultures engage une réforme numérique

Le service est composé de 6 personnes et organisé en deux pôles. L'année 2023 a été une année de renouvellement complet de l'équipe du pôle banane (chef de pôle et gestionnaire) et le pôle canne a accueilli un nouveau gestionnaire, ce qui a conduit le service des grandes cultures à se concentrer et encadrer la formation des arrivants, sans perte de service pour les usagers. En parallèle, des projets informatiques de simplification et de sécurisation des procédures ont été conduits, plus spécifiquement pour la filière canne, la mise en œuvre d'une téléprocédure pour la demande d'aide au maintien de l'activité sucrière est en fonction pour une première télédéclaration qui a été mise en production en mars 2023.

Pour la mesure banane, les travaux engagés ont été nombreux. La simplification et la sécurisation de la gestion des références individuelles (RI) des agriculteurs, initiée en 2022 en concertation avec les DAAF, se sont poursuivies et un outil web a été mis en production pour sa 1ère partie. Conçu en 3 lots celui-ci comprend la gestion des bénéficiaires de leurs RI et une téléprocédure pour toutes les demandes de cessions/attribution des RI.

Suite à une mise en œuvre du dispositif d'aide à la reconversion des producteurs de banane en difficulté face à la lutte contre la cercosporiose noire, 1 seul dossier a été déposé en Guadeloupe qui sera payé en octobre 2024.

Enfin, les circonstances exceptionnelles (sécheresse en Martinique et tempête Fiona en Guadeloupe) ont mobilisé le service pour la prise en compte des impacts sur la campagne 2023 de ces événements intervenus en 2022.

Par ailleurs, le service a contribué pour les parties le concernant à la migration technique d'ANDROMAID.

Dans le domaine économique, le service a poursuivi sa collaboration avec le CIRAD pour le suivi des marchés de la filière banane et des sucres spéciaux. En plus des productions chiffrées hebdomadaires transmises par le CIRAD pour la filière banane, une commission de suivi de marché, ouverte aux administrations et aux opérateurs de la filière banane, se tient tous les 2 mois par visioconférence. Des synthèses des marchés banane et sucres spéciaux sont présentées lors des comités sectoriels annuels en présentiel.

Bilan des contrôles en évolution une vigilance à accroître

Les contrôles sur place sont effectués selon un plan de contrôle annuel établi par l'ODEADOM. Certains sont réalisés directement par l'office et d'autres sont délégués aux DAAF via les conventions de représentation territoriale. Le plan de contrôle a été respecté et à mis en exergue quelques anomalies récurrentes, une information générale a été faite aux administrateurs et sera relayée lors des comités sectoriels.

Comme prévu dans la réglementation et dans l'application qui en est faite, lorsque le taux d'erreur relatif à une mesure est élevé l'ODEADOM renforce son dispositif de contrôle (taux de contrôle ainsi que l'évolution des décisions techniques) ce qui est le cas de la mesure banane ainsi que sur l'aide à la structuration.



La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Conformément au règlement (UE) n°908/2014, l'activité d'organisme payeur de l'ODEADOM fait l'objet d'un audit annuel par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs - CCCOP -. Le rapport issu de ces travaux est adressé à la Commission européenne pour lui permettre de certifier les comptes de l'office. Les travaux réalisés portent d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et d'autre part, sur la mise en œuvre des régimes de soutien du FEAGA dans le cadre du POSEI.

Concernant l'exercice financier 2023, le rapport de la CCCOP constate que l'ODEADOM remplit les conditions d'agrément ; que ses comptes annuels et ses déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont protégés. Les résultats sont favorables. Les recommandations émises sont traitées de manière approfondie.

Les montants exclus du financement européen ne sont connus que dans le courant du mois d'avril avec la lettre d'observation de la Commission européenne, mais les propositions issues du rapport de certification provisoire sont à ce stade inférieures à 0,01 % des sommes versées. Le montant de l'apurement de 2022 s'élevait à environ 79 000 €.

Les audits de conformité conduits par la Commission européenne

La Commission européenne diligente ponctuellement des audits visant à vérifier la conformité des dispositifs mis en œuvre, en complément des travaux de certification. Ces travaux peuvent conduire à des corrections financières portant sur les 24 mois précédents et jusqu'à mise en conformité. Un audit portant sur l'exercice 2020 a été réalisé en novembre 2021 sur la mesure de régime spécifique d'approvisionnement - RSA s'est conclu le 05 avril 2023 avec une appréciation globale positive sur l'application de ce régime en ne maintenant qu'une recommandation sur des précisions à apporter dans la présentation des statistiques de contrôle.

Les audits de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS)

La Cour des comptes européenne conduit également des audits dans tout le territoire de l'Union. Ces travaux sont utilisés à l'appui de la décharge annuelle par

laquelle le Parlement européen apprécie si la Commission a exécuté le budget de l'exercice précédent de manière satisfaisante. En 2023 l'audit s'est clôturé positivement avec seulement le maintien d'une recommandation concernant la non mise à jour des objectifs de la stratégie et des indicateurs de suivi. L'audit a porté sur l'aide au maintien de l'activité sucrière ainsi que sur les mesures de production végétale, programme 2021.

Les contrôles a posteriori

Le plan de contrôle 2021/2022 prévoyait 28 contrôles, réalisés après le paiement des aides sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), soit par la mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole soit par les services régionaux d'enquêtes des Douanes. Pour 2023, le montant à reverser suite à ces contrôles s'est élevé à 69 921.85€ (+7 043 € de sanction), représentant environ 0.01% des montants contrôlés.

Un établissement qui innove

L'ODEADOM a un plafond d'emploi de 41 ETPT, tous basés à Montreuil dans le bâtiment Arborial. Ce site abrite également d'autres établissements de la sphère agricole : l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'agence Bio, une partie de l'agence de service et de paiement (ASP) et une antenne de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

L'office a ainsi pu s'inscrire dans des partenariats solides sur le plan fonctionnel :

- Au travers du groupement comptable qui a atteint en 2022 son organisation cible en déployant toutes ses ressources au profit des missions de l'office
- Avec FranceAgriMer sur des thématiques spécifiques par voie de conventions outre la sous-location de ses locaux, d'un certain nombre de prestations (logistique et moyens généraux, accord de niveaux de service informatique, restauration, accès au service médical et social, abonnement presse)
- La convention de service pour le fonctionnement de la liaison informatique GUN définissant la nature et les modalités des échanges de données électroniques entre les



l'ODEADOM et le service des Douanes se poursuit.

5

Une communication au service des missions de l'office



ODEADOM

DIRECTION

Jacques **ANDRIEU** - Directeur
Valérie **GOURVENNEC** - Directrice adjointe
Leslie **BONNAL** - Assistante

AUDIT INTERNE

Valérie **GOURVENNEC**
Directrice adjointe

PRÉFETS

Représentants territoriaux
DAAF - DGTM - DTAM

COMMUNICATION

Thomas **TURPIN**

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

Josselyn **DUPRE** - Théo **BRANSWICK**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

David **BATISTA**
Secrétaire général
X - Adjointe

Ressources humaines :
Christine **CHARPENTIER**

Affaires générales :
Hanane **BOUCLIM**

Système d'informations :
Norbert **BOUNIK**
X

Contrôle interne :
Vassili **ATLANOV**

SERVICE PRODUCTIONS DIVERSIFIÉES

Laure **LACOUR**
Cheffe de service
Cécile **PASCALIS-MAÎTRE**
Adjointe

Pôle filières Végétales

Dany **HAMDAN**
Chef de pôle
Élodie **HILAIRE**
Sindy **ROUL**
Nathalie **DECORME**

Pôle Filières Animales (RSA – IAV – Elevage)

Anaïs **ASCIONE**
Cheffe de pôle
Richard **BONNAL**
Florent **PATÉREAU**
Aline **PERRIN**

Pôle Mesures conventionnées

Leïla **ELOUARDI**
Cheffe de pôle
Guillaume **MURAILLE**

SERVICE GRANDES CULTURES

Laurence **GRASSART**
Cheffe de service
Sandrine **CHEVILLON**
Adjointe

Pôle banane

Grégoire **DAMIEN**
Chef de pôle
Roméric **EBEDE**

Pôle canne à sucre/ rhum

Philippe **FERET**
Stone **DE ALMEIDA**

SERVICE CONTRÔLES ET SUIVI DES AUDITS

Patricia **REMOND**
Cheffe de service
X
Adjointe

Didier **KEDIM**
Mathilde **GARCIA**
Cyril **HOSTACHE**
X

AGENCE COMPTABLE (ODEADOM, NAD, FranceAgriMer, Agence Bio)

Jean-Marc **ECOIFFIER**
Agent comptable
Rodolphe **JAYET-GENDROT**
Fondé de pouvoir

SERVICE COMPTABILITÉ

Martine **PINHEIRO**
Cheffe de l'Unité Révision Comptable

SERVICE VISA DES INTERVENTIONS

Jérôme **MELANIE**
Chef de Service
Unité Visa des aides à l'outre-mer

Elsa **PINHEIRO**
Olivier **ALQUIER**
Flora **VELNA**



L'établissement a connu cette année un fort renouvellement du personnel. Il a notamment accueilli l'arrivée d'un nouveau secrétaire général ainsi qu'un nouveau chef de pôle filière banane et gestionnaires des aides à la diversification végétale et banane.

Par ailleurs, des moyens sont mobilisés pour réaliser les missions déléguées par l'ODEADOM aux services des DAAF dans le cadre des conventions de représentation territoriale. L'établissement renforce son dialogue avec les services territoriaux pour gagner en efficacité sur toutes les missions sur lesquelles ces conventions ont été conclues.

La nouvelle instance de dialogue social, le comité social d'administration (CSA), a été installé au 1er janvier 2023 suite aux élections professionnelles de décembre 2022 avec une représentation syndicale totalement renouvelée par rapport à la précédente mandature. En 2023, le CSA s'est attaché avec l'aide du médecin du travail et de l'assistante sociale à travailler sur le bien-être au travail. Cela a conduit l'office à réaliser une enquête interne afin d'estimer au mieux la situation générale de l'établissement. Cette initiative fait suite à la mise en place du télétravail post COVID conduisant à engager une réflexion plus générale sur les modalités de travail équilibrées au sein de l'établissement en 2024.

La refonte du système d'informations Au-delà des deux téléprocédures déployées cette année (mesure diversification végétale et aide au maintien de l'activité sucrière), le secrétariat général et les métiers se sont mobilisés sur un projet de migration technique du système d'information ANDROMAID.

Dans les projets poursuivis, nous noterons REFIBAN (gestion des références individuelles de la mesure banane) et la mise en production d'un module visant à suivre les contrôles sur place.

L'expression de nouveaux besoins est déjà formalisée et concerne :

- Le lot 2 du module contrôle sur place qui devrait à terme permettre l'élaboration des statistiques de contrôles
- Les lots 2 et 3 de REFIBAN allant ainsi jusqu'à la dématérialisation du dossier de paiement,
- Une évolution de la gestion des fonds CIOM

Un seul projet à ce jour reporté concerne le remplacement du logiciel budgétaire et comptable « SIREPA » par « PEP PREMIUM » projet inter-établissement qui doit faire l'objet d'adaptation fonctionnelle pour prendre en considération les spécificités des organismes payeurs.

La bascule à Renoirh a également été reporté, dans le sillon de FAM, à 2025.

Cette refonte permanente du système d'informations constitue un investissement important pour l'ODEADOM, à la fois financier et en implication de ressources humaines ; investissements indispensables pour améliorer sensiblement le niveau de service aux usagers et aux correspondants, tout en garantissant un niveau de sécurité maximal.

BUDGET de fonctionnement

En 2023, le budget prévisionnel de fonctionnement de l'ODEADOM était fixé à 5,538 M€ dont les deux tiers environ correspondent aux salaires des agents. Les investissements correspondent aux dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du logiciel et à des achats informatiques (ordinateurs portables et licences).

L'exécution du budget 2023 (en €)

Dépenses de personnel	3 308 521
Fonctionnement courant	11 579 282
Dépenses d'investissement	1 727 357
Total	6 615 160

5

Une communication au service des missions de l'office

Les investissements correspondent aux dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du logiciel et à des achats informatiques (ordinateurs portables et licences).

Une communication au service des missions de l'office

La communication de l'ODEADOM est avant tout une communication « de service » destinée à ses différentes catégories de correspondants, qui a pour vocation d'appuyer et d'éclairer les missions d'accompagnement des filières et de mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Les actions consistent à :

- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques
- Sensibiliser à la spécificité des filières agricoles et agroalimentaires des Outre-mer et aux solutions mises en place
- Diffuser et communiquer un certain nombre d'informations utiles à ceux qui sont impliqués dans le développement économique de l'agriculture des Outre-mer

La stratégie de communication s'appuie sur différents canaux :

1. Des produits éditoriaux propres, incluant la publication de résultats et données de l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer
2. La présence et appui à différents événements, salons, colloques, en premier chef sa participation au Salon International de l'Agriculture de Paris au sein du pavillon des Outre-mer. Cette année il a été organisé par l'Office :

Comme chaque année l'ODEADOM y était présent du Salon International de l'Agriculture, les participations institutionnelles ont été nombreuses et fructueuses. La remise traditionnelle des médailles du concours général agricole par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a été une nouvelle fois très suivie.

Un colloque en marge du SIA qui s'est tenu le 1^{er} mars 2023 sur l'orientation et l'avenir de l'agriculture et des filières agricoles dans le contexte ultra-marin. Ce colloque a rassemblé plus de 140 participants dont de nombreux représentants professionnels agricoles et agroalimentaires ultramarines, de collectivités territoriales, de l'État.

Ce colloque a été structuré autour de trois tables rondes, la première sur les questions de l'installation et la transmission, la deuxième sur l'orientation et la formation et la troisième sur la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique. Il a permis de partager des analyses et de mettre en commun des solutions.

Les premières réflexions des participants ont permis de partager le fait que les nouveaux agriculteurs plébiscitent la diversification des cultures et des pratiques plus agroécologiques et de réaffirmer que la question de l'accès au foncier et au financement reste cruciale.

L'attractivité des métiers suppose d'offrir aux nouvelles générations, l'assurance d'un revenu avec une meilleure maîtrise des coûts de production, des débouchés, la valorisation des produits locaux.

Les témoignages sur les sujets de l'orientation et la formation, soutiennent la nécessité de déconstruire l'image parfois négative du métier d'agriculteur auprès des jeunes et de leurs parents. Les représentants des établissements de formation ont insisté sur le souhait des futurs agriculteurs d'être des techniciens en agronomie pour pouvoir s'inscrire des modes de production agro-écologique qui nécessite de proposer des offres de formation d'ingénieur à l'échelle des territoires.

Les intervenants sur la transition agro-écologique et l'adaptation aux changements climatiques ont mis en avant plusieurs leviers dont la restauration des sols, la création variétale et la réduction d'usage des produits phytosanitaires qui nécessite de repenser les systèmes agricoles et d'accompagner financièrement cette transition agroécologique.





Les trois mots clés de ce colloque ont été diversité, maintien et structuration.

La nécessité donc de prendre en compte des jeunes et futures agriculteurs qui portent une diversité des projets avec la volonté de diversifier leurs cultures et de s'inscrire dans une transition agroécologique ambitieuse.

Le maintien de l'agriculture sur les territoires avec les enjeux de l'accès au foncier agricole pour garantir la mixité des activités. Et enfin la structuration des acteurs des territoires : lycées agricoles, instituts techniques et de recherche, chambres d'agriculture, et de structure d'accompagnement à l'installation des agriculteurs et la transition agroécologique.

Le séminaire « agricultures ultramarines et changement climatique » grande opération exceptionnelle, organisée en collaboration avec Chambre d'agriculture France et la chambre de Guadeloupe qui s'est tenu du 23 au 25 octobre en Guadeloupe.

Une présence sur internet (site propre) et les réseaux sociaux pour relayer des informations institutionnelles ou des actualités propres à l'office ou aux filières agricoles ultramarines

Hormis la présence au SIA qui requiert un investissement et le recours à des prestataires spécialisés, la quasi-totalité des actions est réalisée en interne par les équipes de l'office sans service spécialisé.

Un « mémento agriculture et agro-alimentaire des Outre-mer » pour un public large, en valorisant notamment les données récentes du dernier recensement agricole.



Le rapport annuel d'activité a été allégé, remanié, rendu plus attractif et lisible et édité cette année dès le mois de février 2023.



La lettre Océane qui poursuit son objectif de 3 publications annuelles et dont les retours sont positifs avec une diffusion croissante.



Les notes de l'observatoire économique des Outre-mer, à destination plus professionnelle, diffusées uniquement par voie électronique et disponibles sur le site internet. A noter que l'observatoire donne également la possibilité d'accéder à l'ensemble des données publiques utilisées pour son bilan via l'interface VisioNet.



Ce rapport annuel
peut être téléchargé
sur www.odeadom.fr



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer